



Rapport financier annuel 2024



État de la situation financière

Bilan actif - En milliers d'euros	Note	31/12/2024	31/12/2023
Goodwill	4	32 585	32 575
Autres Immobilisations incorporelles	5	20 281	20 555
Immobilisations corporelles	6	101 249	106 398
Autres actifs financiers non courants	7	6 636	2 299
Impôts différés actifs	8	5 457	9 242
Total Actifs non-courants	19	166 209	171 071
Stocks et en-cours	9	86 241	94 062
Clients et comptes rattachés	10	60 587	59 502
Autres actifs courants	11	12 834	12 175
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12	21 670	29 566
Total Actifs courants		181 333	195 307
Total Actif		347 542	366 377

Bilan passif - En milliers d'euros	Note	31/12/2024	31/12/2023
Capital	13	4 920	4 920
Primes liées au capital	13	43 868	43 868
Réserves consolidées et autres réserves	13	69 438	65 031
Résultat de l'exercice	13	- 15 186	4 718
Total Capitaux propres, part du groupe		103 039	118 536
Participations ne donnant pas le contrôle		12 284	10 298
Total Capitaux propres		115 324	128 834
Emprunts et dettes financières non courants	14	103 835	125 177
Provisions pour retraites et engagements assimilés	15	3 775	2 186
Impôts différés passifs	8	504	1 024
Autres passifs non courants	16	2 208	4 356
Total Passifs non courants		110 322	132 743
Emprunts et concours bancaires courants	14	43 002	32 611
Provisions courantes	17	896	1 322
Fournisseurs et comptes rattachés		39 755	36 299
Autres passifs courants	18	38 245	34 569
Total Passifs courants		121 897	104 800
Total des passifs		232 219	237 543
Total Passif		347 542	366 377



Etat du résultat net consolidé

En milliers d'euros	Note	31/12/2024	31/12/2023
Chiffre d'affaires	19	323 637	327 639
Achats		-160 357	-156 294
Variation des stocks		-3 998	-9 490
Charges externes	20	-47 229	-49 778
Charges de personnel	21	-79 985	-81 201
Impôts et taxes	22	-1 730	-1 756
Dotations aux amortissements	23	-19 660	-19 166
Dotations nettes aux dépréciations et provisions	24	-802	-986
Autres produits et charges courants	25	712	1 426
Résultat opérationnel courant		10 588	10 394
Autres produits et charges non courants	26	-10 855	2 159
Résultat opérationnel		-267	12 553
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		31	50
Coût de l'endettement financier brut		-6 541	-5 035
Coût de l'endettement financier net	27	-6 510	-4 985
Autres produits et charges financiers	27	-1 041	-943
Résultat avant impôt		-7 818	6 625
Impôts sur les bénéfices	28	-5 523	-555
Résultat net total		-13 341	6 070
Part du groupe		-15 186	4 718
Part des participations ne donnant pas le contrôle		1 845	1 352
Résultat par action (euros)		-1,31	0,40
Résultat dilué par action (euros)		-1,31	0,40



Etat du résultat global

Etat du résultat global - En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Résultat net de l'ensemble consolidé	-13 341	6 070
Autres éléments du résultat global :		
Réévaluation du passif (de l'actif) des régimes à prestations définies	2 086	234
Juste valeur des instruments de capitaux propres réévalués par le résultat global	-496	65
Effets d'impôts	-239	-4
Sous-total des éléments non recyclables en résultat	1 352	295
Ecart de conversion	-548	-289
Variation de la juste valeur des instruments de couvertures	-671	-1 075
Effets d'impôts	173	278
Sous-total des éléments recyclables en résultat	-1 045	-1 087
Total des autres éléments du résultat global nets d'impôts	306	-792
Résultat global	-13 035	5 278
Part du Groupe	-14 879	4 174
Part des participations ne donnant pas le contrôle	1 844	1 104



Tableau de variations des capitaux propres consolidés

En milliers d'euros	Capital	Primes liées au capital	Réserves et résultat consolidés	Actions d'auto contrôle	Autres éléments du résultat global	Total part Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
Capitaux propres au 31/12/2022	4 920	43 868	69 400	-5 460	7 253	119 982	9 735	129 717
Résultat net de la période			4 718			4 718	1 352	6 070
Autres éléments du résultat global					-543	-543	-248	-792
Total du résultat global de la période			4 718		-543	4 174	1 104	5 278
Actions autodetenués				283		283		283
Distributions de dividendes			-4 747			-4 747	-541	-5 288
Autres mouvements (1)			-1 115	-42		-1 156	-	-1 156
Capitaux propres au 31/12/2023	4 920	43 868	68 256	- 5 218	6 710	118 536	10 298	128 834
Résultat net de la période			- 15 186			- 15 186	1 845	- 13 341
Autres éléments du résultat global					307	307	- 1	306
Total du résultat global de la période			- 15 186	-	307	- 14 879	1 844	- 13 035
Actions autodetenués				- 5 003		- 5 003		- 5 003
Distributions de dividendes			- 1 428			- 1 428	- 977	- 2 405
Variation de périmètre			-			-	44	44
Autres mouvements (2)			5 762	58		5 820	1 075	6 895
Capitaux propres au 31/12/2024	4 920	43 868	57 403	- 10 163	7 017	103 039	12 284	115 324

(1) Impact majoritairement lié à la revalorisation des dettes de put comptabilisées au sein des passifs courants au 31 décembre 2023 (note 18)

(2) Impact majoritairement lié à l'engagement de rachat d'actions propres auprès d'actionnaires minoritaires dont la dette figurait au sein des passifs courants au 31 décembre 2024 (CF Notes 1.2 & 18)



Tableau des flux de trésorerie consolidé

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Résultat net total consolidé	-13 341	6 070
Dotations aux amortissements et aux provisions	21 138	20 843
Plus/moins-value de cession	-19	-1
Autres produits et charges sans incidence trésorerie (1)	5 057	-4 328
Coût de l'endettement financier (note 27)	6 510	6 074
Charge d'impôt (note 28)	5 523	555
Capacité d'autofinancement	24 867	29 212
Impôts versés	-908	-1 484
Variation du BFR lié à l'activité	8 634	2 456
<i>Dont variation des créances clients</i>	-523	4 312
<i>Dont variation des stocks</i>	5 829	9 638
<i>Dont variation des dettes fournisseurs</i>	2 854	-8 065
<i>Dont variation autres créances</i>	-2 091	-1 225
<i>Dont variation autres dettes</i>	2 565	-2 204
Flux net de trésorerie généré par l'activité	32 593	30 184
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles (note 5 et 6)	-8 836	-16 426
Acquisitions d'actifs financiers	-1 142	100
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles (note 5 et 6)	126	43
Encaissements liés aux cessions d'actifs financiers	-	1
Incidence des variations de périmètre (dont paiements différés et compléments de prix)	-4 683	-10 212
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissements	-14 536	-26 493
Augmentation de capital souscrite par les intérêts non contrôlants	44	-
Nouveaux emprunts (note 14)	17 207	30 818
Remboursement d'emprunts (note 14)	-28 641	-24 916
<i>dont remboursement dettes financières sur contrat de location</i>	-8 436	-9 259
Intérêts financiers nets versés	-6 441	-5 841
Dividendes versés	-2 051	-5 288
Factor (note 14)	-6 130	-1 843
Autres flux liés aux opérations de financement	171	11
Achat actions autodétenues	-320	283
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-26 160	-6 775
Incidence de la variation des taux de change	-103	-238
Variation de la trésorerie	-8 206	-3 322
Trésorerie à l'ouverture (note 12)	29 566	32 889
Trésorerie d'ouverture	29 566	32 889
Trésorerie à la clôture (note 12)	21 670	29 566
Concours bancaires courants de clôture (note 14)	-311	-
Trésorerie de clôture	21 359	29 566
Variation de la trésorerie	-8 206	-3 322

(1) Sur l'exercice 2023, dont 4,7 millions d'euros, lié au complément de prix de la société Jagenberg AG (Cf note 18).
Sur l'exercice 2024, dont 2,6 millions d'euros lié au complément de prix des sociétés MSE et DCS (Cf note 18).



Notes aux états financiers consolidés

Note 1 – Présentation du groupe

1.1 Identification de l'émetteur

La société SergeFerrari Group est une société anonyme domiciliée en France.

Le groupe Serge Ferrari conçoit, fabrique et distribue des toiles composites innovantes écoresponsables de haute technicité pour l'Architecture Tendue, les Structures Modulaires, la Protection Solaire et le Mobilier/Marine.

Les états financiers consolidés de l'exercice 2024 ont été établis par le Directoire, contrôlés par le Conseil de Surveillance le 26 mars 2025, et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 15 mai 2025.

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros sauf mention contraire. Les montants sont arrondis au millier d'euros le plus proche.

1.2 Faits significatifs de l'exercice présenté

Le 19 janvier 2024, la société SergeFerrari SAS a souscrit 15 220 actions de la société Polyloop société de recyclage de déchets PVC composites souples, pour un montant de 1,1 millions d'euros. Le groupe détient une participation de 34% dans le capital de Polyloop et ne prend part à aucune décision stratégique relative à l'activité de cette dernière. En conséquence, la société n'est pas consolidée dans les états financiers au 31 décembre 2024.

Le 24 avril 2024, la société SergeFerrari SAS a mis en place un contrat d'affacturage hybride, avec et sans recours pour un financement maximum de 25 millions d'euros.

Sur l'exercice, le groupe a annoncé et mis en œuvre un plan social en Allemagne lié au transfert des activités logistiques de la société Verseidag-Indutex GmbH vers le site de la Tour du Pin. Les impacts de ces opérations de transformation sont retranscrits en note 26.

Le 25 juillet 2024, SergeFerrari Group a procédé au règlement de de 4 683 milliers d'euros en faveur de Jagenberg AG, dans le cadre du protocole d'achat des titres Verseidag-Indutex GmbH signé le 27 juillet 2020, à la suite de l'exercice de l'option de put initialement consentie à la société Jagenberg AG.

1.3 Événements postérieurs à la clôture

Néant.

Note 2 – Principes comptables et financiers

Les principales méthodes comptables appliquées pour la préparation des états financiers consolidés sont exposées ci-après. Elles ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

2.1 Base de préparation

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux normes, amendements et interprétations publiés par l'International Accounting Standards au Board (IASB) et adoptés par l'Union Européenne.



Les états financiers consolidés ont été établis selon les principes généraux des IFRS : image fidèle, continuité d'exploitation, méthode de la comptabilité d'engagement, permanence de la présentation, et importance relative.

2.2 Evolutions normatives

Le référentiel auquel se réfère le groupe est celui disponible sur le site de la Commission Européenne, et intègre :

- les normes comptables internationales (IAS et IFRS),
- les interprétations du comité permanent d'interprétation (Standing Interpretations Committee - SIC) et du comité d'interprétation des normes d'informations financières internationales (International Financial Reporting Interpretations Committee - IFRIC).

Les nouveaux textes, normes, amendements de normes ou interprétations, applicables de manière obligatoire à partir de l'exercice 2024 n'ont pas eu d'impact significatif sur les comptes de l'Entreprise ou sur leur présentation.

Depuis le 1er janvier 2024, le Groupe applique les normes, amendements et interprétations suivants :

- Modifications d'IAS 1 :
 - « Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants »
 - « Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants – Report de la date d'entrée en vigueur »
 - « Passifs non courants assortis de clauses restrictives »
- Modifications d'IAS 7 et d'IFRS 7 : « Accords de financement de fournisseurs »
- Modifications d'IFRS 16 : « Obligation locative découlant d'une cession-bail »

Principales normes, amendements et interprétations publiés mais non encore adoptés par l'Union européenne :

- Modifications d'IAS 21 « Absence de convertibilité ».
- Modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7 : « Modifications touchant le classement et l'évaluation des instruments financiers » (*)
- Modifications d'IFRS 1, d'IFRS 7, d'IFRS 9, d'IFRS 10 et d'IAS 7 découlant des « Améliorations annuelles des Normes IFRS de comptabilité – Volume 11(*)
- Modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7 : « Contrats référençant de l'électricité dépendant de facteurs naturels » (*)
- Norme IFRS 18 : « États financiers : Présentation et informations à fournir » (*)
- Norme IFRS 19 : « Filiales n'ayant pas d'obligation d'information du public : Informations à fournir » (*)

(*) Texte non encore adopté par l'Union européenne à date.

Ces textes ne devraient pas avoir d'impact significatif sur les comptes du Groupe lors de leur première application, à l'exception d'IFRS 18, pour laquelle une analyse d'impacts est en cours.



2.3 Méthodes de consolidation

La société SergeFerrari Group est l'entreprise consolidante.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS10, l'investisseur contrôle une entité faisant l'objet d'un investissement si et seulement si tous les éléments ci-dessous sont réunis :

- (a) il détient le pouvoir sur l'entité faisant l'objet d'un investissement ;
- (b) il est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité faisant l'objet d'un investissement ;
- (c) il a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité faisant l'objet d'un investissement de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Les transactions intra-groupes, les soldes et les profits latents sur les opérations entre sociétés du Groupe sont éliminés.

Les comptes des sociétés consolidées sont tous arrêtés au 31 décembre de chaque année, à l'exception de Serge Ferrari India Private Ltd et Biomembrane Systems India Pvt Ltd, qui clôturent leur exercice annuel au 31 mars de chaque année calendaire. Pour les besoins de la consolidation du Groupe, des comptes intermédiaires sont établis au 31 décembre de chaque année.

Le périmètre de consolidation est présenté en note 3.

2.4 Conversion des états financiers

2.4.1 Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation des états financiers

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités (« monnaie fonctionnelle »).

Les états financiers consolidés sont présentés en euros, monnaie fonctionnelle et de présentation de la société mère SergeFerrari Group.

2.4.2 Conversion des comptes des filiales étrangères

Les filiales ont pour monnaie fonctionnelle leur monnaie locale, dans laquelle est libellé l'essentiel de leurs transactions. Les comptes de toutes les entités du Groupe dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation sont convertis en euros selon les modalités suivantes :

- Les éléments d'actifs et de passifs sont convertis au taux de change de clôture,
- Les produits, les charges et les flux de trésorerie sont convertis au taux de change moyen de l'exercice,
- Toutes les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en Autres éléments du résultat global, puis reclassées en résultat à la date de cession de ces investissements.

L'écart d'acquisition et les ajustements de juste valeur découlant de l'acquisition d'une activité à l'étranger sont traités comme des actifs et des passifs de l'activité à l'étranger et convertis au cours de clôture.



Les taux utilisés pour la conversion des monnaies étrangères sont présentés ci-dessous.

2.4.3 Conversion des transactions en devises

	Taux moyen		Taux clôture	
	2024.12	2023.12	2024.12	2023.12
BGN-Lev	1,96	1,96	1,96	1,96
BRL-Real brésilien	5,83	5,40	6,43	5,36
CHF-Franc suisse	0,95	0,97	0,94	0,93
CNY-Yuan	7,79	7,66	7,58	7,85
EUR-Euro	1,00	1,00	1,00	1,00
GBP-Livre Sterling	0,85	0,87	0,83	0,87
HKD-Dollar de Hong Kong	8,44	8,47	8,07	8,63
INR-Roupie indienne	90,52	89,33	88,93	91,90
JPY-Yen	163,78	151,93	163,06	156,33
NOK Couronne norvégienne	11,63	11,42	11,80	11,24
PLN-Zloty	4,31	4,54	4,28	4,34
ROL-Leu Roumain	4,97	4,95	4,97	4,98
SEK-Couronne suédoise	11,43	11,47	11,46	11,10
TRY-Nouvelle Livre turque	35,55	25,75	36,74	32,65
TWD-Dollar taiwanais	34,73	33,70	34,15	33,98
USD-Dollar US	1,08	1,08	1,04	1,11

Les transactions en monnaies différentes de la monnaie fonctionnelle sont converties, en pratique, dans la monnaie fonctionnelle au cours de change moyen du mois précédent, qui est une approximation du cours de transaction. Les gains et les pertes de change résultant du règlement de ces transactions et ceux découlant de la conversion au cours de change de clôture des actifs et des passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés en résultat financier.

Hyperinflation en Turquie

Le groupe exerce ses activités en Turquie au travers de deux filiales : Ferramat (société de distribution) et Serge Ferrari Tekstil (société de représentation commerciale). La devise fonctionnelle de la société Ferramat est l'euro (catalogue de prix produits en euro) ; les actifs et les coûts d'exploitations de la société Serge Ferrari Tekstil ne sont pas significatifs à l'échelle du groupe. Par conséquent le groupe a décidé de ne pas appliquer la norme IAS29 sur les comptes de sa filiale Serge Ferrari Tektstil au 31 décembre 2023 et 2024, les impacts étant jugés non matériels. Quant à la filiale Ferramat, la monnaie fonctionnelle étant l'Euro, il n'y a pas lieu d'appliquer IAS 29 dans les Etats financiers consolidés du Groupe.

2.5 Estimations et jugements comptables déterminants

La préparation des états financiers implique de procéder à des estimations et de retenir des hypothèses concernant l'évaluation de certains actifs et passifs inscrits au bilan consolidé, ainsi que certains éléments du compte de résultat. Le Directoire est également amené à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables du Groupe, les obligations environnementales et de démantèlement éventuelles, la dépréciation des créances, le traitement comptable des opérations liées au contrat de factoring.

Ces estimations et jugements, continuellement mis à jour, sont fondés d'une part sur les informations historiques et d'autre part sur l'anticipation d'événements futurs jugés raisonnables au vu des circonstances. Compte tenu de la part d'incertitude relative à la réalisation des hypothèses concernant le futur, les estimations comptables qui en découlent peuvent différer des résultats effectifs se révélant ultérieurement.

Estimations et hypothèses comptables déterminantes

Les hypothèses et estimations susceptibles d'entraîner une modification significative de la valeur comptable des actifs et des passifs concernent principalement :

- Frais de développement : les frais de développement répondant aux critères permettant leur capitalisation sont inscrits en immobilisations incorporelles et amortis sur leur durée d'utilisation estimée. Le groupe apprécie notamment ces critères au regard des prévisions d'activité et de profitabilité des projets correspondants.
- Immobilisations : les durées d'amortissement des immobilisations,
- Impôts différés actifs : les impôts différés actifs résultent des déficits fiscaux reportables et des différences temporelles déductibles entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et des passifs comptabilisés. Le caractère recouvrable de ces actifs est apprécié sur la base des données prévisionnelles.
- L'évaluation des valeurs nettes de réalisation des stocks d'en-cours et de produits finis (Cf. notes 2.16 et 9) ;
- L'évaluation des engagements de retraite et des autres avantages à long terme. Les engagements de retraite et autres avantages à long terme sont estimés sur des bases statistiques et actuarielles.
- Les hypothèses de structuration des business plans utilisés dans le cadre des tests d'impairment réalisés au niveau des UGT du groupe à minima lors de chaque clôture ou lorsqu'une perte de valeur est identifiée dans le cadre de la norme IAS36.
- L'évaluation de la juste valeur des actifs et passifs acquis lors des regroupements d'entreprises et de l'évaluation des goodwill résiduels afférente.

Lorsque les contrats d'acquisitions prévoient des compléments de prix indexés sur les performances futures des sociétés acquises ou des clauses de rachats de titres détenus par des actionnaires minoritaires, le groupe valorise ses engagements au passif du bilan au sein des dettes courantes ou non courantes. L'évaluation des passifs fait l'objet d'estimations dont l'évaluation de flux de trésorerie futurs, de taux d'actualisation, ainsi que la perspective relative à l'horizon de déboucement. Les variations de juste valeur des dettes relatives au complément de prix sont comptabilisées au travers du compte de résultat.

Les variations ultérieures de juste valeur des dettes liées aux clauses de rachats de titres détenus par des actionnaires minoritaires sont comptabilisées au sein des capitaux propres.

2.6 Regroupements d'entreprises

Le Groupe applique la norme IFRS 3 révisée à l'achat d'actifs et la reprise de passifs constituant un regroupement d'entreprise. L'acquisition d'actifs ou de groupes d'actifs ne constituant pas une entreprise est comptabilisée selon les normes applicables à ces actifs (IAS 38, IAS 16, IFRS 9).

Le Groupe comptabilise tout regroupement d'entreprise selon la méthode de l'acquisition qui consiste :

- à évaluer et à comptabiliser à la date d'acquisition la différence dénommée « goodwill » entre:
 - 1 – Soit, d'une part la somme de :
 - o La contrepartie transférée, évaluée selon la présente norme, qui impose généralement le recours à la juste valeur à la date d'acquisition.



- Le montant d'une participation donnant le contrôle dans l'entreprise acquise évaluée selon la présente norme
- Dans un regroupement d'entreprises réalisé par étape, la juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise.

Et d'autre part, le solde net des actifs identifiables acquis et des passifs repris (méthode du goodwill complet).

2 – Soit, d'une part le prix d'acquisition du regroupement, et d'autre part, la quote-part de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs nets identifiables repris (méthode du goodwill partiel).

La date de première consolidation est la date à laquelle le Groupe obtient effectivement le contrôle de l'entreprise acquise. Le prix d'acquisition de l'entreprise acquise correspond à la juste valeur, à la date d'acquisition, des éléments de rémunération remis au vendeur en échange du contrôle de l'acquise, en excluant tout élément qui rémunère une transaction distincte de la prise de contrôle.

Dans le cas où la comptabilisation initiale ne peut être déterminée que provisoirement avant la fin de la période au cours de laquelle le regroupement est effectué, l'acquéreur comptabilise le regroupement sur la base de valeurs provisoires. L'acquéreur doit ensuite comptabiliser les ajustements de ces valeurs provisoires liés à l'achèvement de la comptabilisation initiale, dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

2.7 Goodwill

Pour chaque regroupement d'entreprise, le Groupe a le choix de comptabiliser en tant qu'actif soit un écart d'acquisition partiel (correspondant à son seul pourcentage de détention), soit un écart d'acquisition complet (incluant également un goodwill pour les participations ne donnant pas le contrôle). Lorsque le calcul de l'écart d'acquisition traduit un supplément de valeur des actifs acquis sur le prix payé, le Groupe comptabilise la différence (profit) intégralement en résultat.

Les écarts d'acquisition sont affectés à l'unité génératrice de trésorerie à laquelle appartiennent les actifs concernés aux fins de réalisation des tests de dépréciation. Ces tests sont mis en œuvre lorsqu'un indice de perte de valeur est constaté et systématiquement au 31 décembre, date de clôture de l'exercice. Au 31 décembre 2024, il n'existe qu'une unité génératrice de trésorerie dénommée « toiles composites innovantes écoresponsables de haute technicité ». Les principales hypothèses retenues afin de déterminer la valeur d'utilité des actifs selon la méthode des flux de trésorerie futurs sont présentées ci-dessous :

- Horizon des prévisions : 5 ans
- Taux de croissance à l'infini de 2% afin de projeter les flux de trésorerie au-delà de la période de prévision
- Taux d'actualisation de 10% appliqué aux projections de flux de trésorerie.
- Prise en compte du risque matière première en lien avec l'évolution du cours de l'antimoine.

Dans le cadre des tests de sensibilité réalisés :

- Une hausse de 0,5 point du taux d'actualisation conduirait à une dépréciation de 4,9 millions d'euros ;
- Une baisse du taux d'EBITDA de 0,5 point sur le flux terminal conduirait à une dépréciation d'1,5 millions d'euros ;
- Une baisse du taux de croissance à l'infini de 0,5 point conduirait à une dépréciation d'1,2 millions d'euros.

Le groupe s'est interrogé sur l'impact des risques climatiques sur ses projections futurs de trésorerie. Le groupe estime ne pas être particulièrement sensible au risque climatique et n'a pas identifié d'actif échoué. Les analyses menées n'ont pas conduit à réviser les hypothèses utilisées pour les projections de trésorerie liées au plan d'affaires ou aux taux d'actualisation (autres que les impacts indirects induits par la méthodologie inhérente à l'évaluation du taux de WACC) ou taux de croissance à l'infini.

2.8 Immobilisations incorporelles

2.8.1 Immobilisations acquises séparément

Elles correspondent à des logiciels, licences, brevets évalués selon la méthode du coût amorti (coût historique à la date de comptabilisation initiale majoré des dépenses ultérieures amortissables et diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées). Ces immobilisations font l'objet d'un amortissement linéaire sur un à huit ans suivant leur durée d'utilité estimée.

2.8.2 Frais de recherche et développement

L'activité du Groupe SergeFerrari est une activité à forte valeur ajoutée et les produits utilisés par ses clients le sont dans des applications innovantes. Les opérations de Recherche et Développement sont déterminantes dans la mise en œuvre de la stratégie du Groupe de développement des usages fonctionnels et des formulations chimiques des toiles composites innovantes écoresponsables de haute technicité. La criticité des applications mises en œuvre par ses clients avec les produits du Groupe (contraintes mécaniques et aérodynamique dans l'architecture tendue, milieux hostiles ou hautement corrosifs) exige de mettre en œuvre des niveaux de technologie élevés.

Les travaux de recherche et développement correspondent aux travaux de conception des produits, à la fabrication de prototypes industriels le cas échéant pour en réaliser la fabrication industrielle, à la conduite des essais de mise au point pour établir la conformité du produit aux spécifications du marché dans le respect des règlements applicables (normes au feu, conformité au règlement REACH, etc...). A ce jour, de nombreux brevets ont été déposés au nom des sociétés du groupe Serge Ferrari et portent sur les produits du Groupe et les processus industriels pour les fabriquer.

En application de la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles » :

- Les dépenses de recherche sont comptabilisées dans les charges de l'exercice au cours duquel elles sont engagées ;
- Les dépenses de développement sont immobilisées si les six conditions suivantes sont réunies :
 - o Confirmation de la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente,
 - o Intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre,
 - o Capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle,
 - o Avantages économiques futurs attendus,
 - o Disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle,
 - o Capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Ces frais de développement comprennent les salaires bruts et charges sociales des salariés ayant travaillé sur ces programmes et sont calculés selon leur temps d'intervention. Les coûts liés aux prestataires intervenus sur ces projets sont également pris en compte.

La durée d'utilité de ces frais de développement est estimée à 4 ans, et les équipements sont amortis linéairement sur cette période après leur mise en service.

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité sont revues à chaque arrêté et, le cas échéant, ajustées.

2.9 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent pour l'essentiel des terrains, constructions et des installations techniques ainsi que des dépenses de re-engineering ayant pour objet de prolonger la durée de vie des équipements industriels en les enrichissant des dernières technologies disponibles. Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires ou coûts de production pour certains équipements industriels faisant l'objet d'une production immobilisée) hors charges financières, diminué des amortissements cumulés et, le cas échéant, des pertes de valeur. Elles n'ont fait l'objet d'aucune réévaluation. En application de la méthode par composants, chaque élément d'une même immobilisation a été comptabilisé séparément pour faire l'objet d'un plan d'amortissement propre.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire en retenant les durées d'utilité attendues des différentes catégories d'immobilisations :



Immobilisations	Mode d'amortissement	Durée
Constructions	linéaire	10/27 ans
Agencements des constructions	linéaire	5/12 ans
Matériel et outillage industriels	linéaire	3/8 ans
Matériel de transport	linéaire	2/5 ans
Matériel de bureau, mobilier	linéaire	3/7 ans

L'amortissement est calculé sur la base du prix d'acquisition, sous déduction d'une valeur résiduelle éventuelle. Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité attendues sont revues à chaque clôture.

2.10 Contrats de location

Le Groupe applique la norme IFRS16 relative aux contrats de location depuis le 1er janvier 2019. Lors du démarrage d'un contrat de location dont les paiements sont fixes ou en substances fixes, cette norme impose d'enregistrer un passif au bilan correspondant aux paiements futurs actualisés, en contrepartie de droits d'utilisation à l'actif amortis sur la durée du contrat éligible à la norme IFRS16.

Chaque paiement au titre des contrats de location est ventilé entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû. Les loyers contractuels correspondants, nets des charges financières, sont inclus dans le poste Emprunts et dettes financières de l'état de la situation financière. Les charges financières correspondantes sont comptabilisées au compte de résultat, dans la rubrique Coût de l'endettement financier, sur la durée du contrat de location.

Le groupe reconnaît des impôts différés au titre du traitement comptable des contrats de location éligibles à la norme IFRS16 lorsque les bases comptables et fiscales ne sont plus égales.

2.11 Dépréciations d'actifs

2.11.1 Dépréciation d'actifs incorporels

La norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs » impose d'apprécier à chaque date d'établissement des états financiers s'il existe ou non, un quelconque indice de perte de valeur d'un actif. Si cet indice est avéré, l'entité doit estimer la valeur recouvrable de l'actif.

Une entité doit aussi, même en l'absence d'indice de perte de valeur :

- tester annuellement une immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée ;
- effectuer un test de dépréciation du goodwill acquis lors d'un regroupement d'entreprises ;
- tester annuellement les immobilisations incorporelles en cours à la date de clôture.

Les tests de dépréciation sont réalisés au niveau des unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles sont affectés les actifs. Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Le Groupe retient une segmentation en unités génératrices de trésorerie homogène avec l'organisation opérationnelle des métiers, le système de pilotage et de reporting et l'information sectorielle. Les tests de dépréciation consistent à comparer la valeur comptable et la valeur recouvrable des UGT. La valeur recouvrable d'une UGT représente la valeur la plus élevée entre sa juste valeur (généralement le prix du marché), nette des coûts de cession, et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité d'une UGT est déterminée selon la méthode de l'actualisation des flux futurs de trésorerie :

- flux afférents à une période explicite de prévision de cinq ans, la première année de cette période s'appuyant sur le budget ;
- flux postérieurs à cette période de cinq ans calculés par application d'un taux de croissance à l'infini reflétant le taux de croissance réelle anticipé de l'économie à long terme.

Les flux de trésorerie sont actualisés au moyen d'un taux d'actualisation égal à la moyenne pondérée :

- du coût du capital évalué selon :
 - le taux d'intérêt sans risque à dix ans ;
 - auquel s'ajoute la prime de risque du marché affectée d'un coefficient de sensibilité (β) propre à l'entité (moyenne des bêtas observés sur un échantillon de sociétés comparables).

- du coût d'endettement financier moyen du groupe.

Si la valeur comptable de l'UGT excède sa valeur recouvrable, les actifs de l'UGT sont dépréciés pour être ramenés à leur valeur recouvrable. La perte de valeur est imputée en priorité au goodwill et enregistrée au compte de résultat dans la rubrique Autres produits et charges opérationnels. La constatation d'une perte de valeur sur le goodwill est définitive.

2.11.2 Dépréciation des participations dans une entreprise associée

Les titres mis en équivalence constituent chacun un actif unique et sont testés pour dépréciation conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs ».

L'écart d'acquisition relatif à une entreprise associée est inclus dans la valeur des titres mis en équivalence et ne doit pas faire l'objet d'un test de dépréciation distinct, la valeur des titres mis en équivalence étant appréciée goodwill compris.

A chaque date de clôture, en présence d'un indice de perte de valeur de la participation dans l'entreprise associée, la société mère met en œuvre un test de dépréciation consistant à comparer la valeur comptable des titres mis en équivalence avec leur valeur recouvrable.

Selon la norme IAS 36, la valeur recouvrable d'une participation dans une entreprise associée est le montant le plus élevé entre d'une part, la valeur d'utilité, calculée en fonction des flux de trésorerie futurs, et d'autre part, la juste valeur de la participation, nette des coûts de cession.

En cas d'amélioration de la valeur recouvrable des titres mis en équivalence justifiant une reprise de perte de valeur, la totalité de la perte de valeur doit être reprise, y compris la partie relative à l'écart d'acquisition.

2.11.3 Dépréciation d'actifs financiers

La dépréciation des actifs financiers par le compte de résultat s'applique aux actifs financiers évalués au coût amorti et aux instruments de dette classés en juste valeur par OCI recyclables. En revanche, ce principe ne s'applique pas aux instruments de capitaux propres (quel que soit leur mode d'évaluation) ni aux instruments de dette évalués à la juste valeur par résultat.

La norme IFRS 9 s'applique à l'ensemble des instruments financiers et définit les règles en matière de classement et d'évaluation des actifs et passifs financiers, de dépréciation du risque de crédit des actifs financiers (y compris la dépréciation des créances clients) et de comptabilité de couverture.

2.12 Actifs financiers

Le Groupe classe ses actifs financiers selon les catégories suivantes :

- Actifs financiers évalués au coût amorti
- Actifs financiers évalués à la juste valeur, avec constatation en autres éléments du résultat global
- Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Les actifs financiers ne sont pas reclassés à la suite de leur comptabilisation initiale, sauf si le groupe change de modèle économique de gestion des actifs financiers.

Un actif financier est évalué au coût amorti si les deux conditions suivantes sont réunies et s'il n'est pas désigné à la juste valeur par le biais du compte de résultat :

- Sa détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels ; et
- Ses conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Ces actifs sont initialement comptabilisés (a) à leur valeur nominale pour les créances commerciales à court terme, et (b) à leur juste valeur nette des frais directs. Ils sont ensuite comptabilisés pour leur coût amorti, net d'une provision pour dépréciation comptabilisée en fonction de la probabilité de recouvrement de celle-ci, selon le modèle de pertes de crédit attendues.

Le Groupe a distingué dans cette catégorie :

- D'une part, des prêts et créances à long terme classés dans les actifs financiers non courants ; et
- D'autre part, les créances commerciales à court terme. Le cas échéant, une dépréciation est constatée de manière individuelle pour prendre en compte d'éventuels problèmes de recouvrement. Lorsque le client est engagé dans une procédure judiciaire (redressement, liquidation...), sauf exceptions dûment justifiées, une provision est constituée et représente entre 75% et 100% de la valeur de la créance considérée. En dehors de ces procédures, une provision est constituée en fonction des perspectives de recouvrement dont le taux peut varier entre 25% et 100% du montant de la créance concernée.

Les créances clients non échues cédées dans le cadre du contrat d'affacturage en vigueur, sont conservées dans le poste Clients et comptes rattachés. Une dette financière est enregistrée en contrepartie de la trésorerie reçue.

Un actif financier est évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global avec recyclage ultérieur en résultat lorsque :

- la détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers ;
- et que les conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû

Pour ces actifs les variations de juste valeur sont comptabilisées au sein des éléments recyclables en résultat. Le groupe ne détient pas d'actif identifié au sein de cette catégorie.

Lorsqu'il s'agit d'instruments de capitaux propres non détenus à des fins de transaction par le groupe, les variations de juste valeur sont comptabilisées au sein des éléments non recyclables du résultat global. C'est notamment le cas des titres de participations non consolidés pour lesquels l'analyse est faite par ligne de participations.

Ces instruments de capitaux propres détenus par le groupe n'ayant pas de prix coté sur un marché actif (sociétés non cotées), ces titres sont évalués à leur juste valeur. Celle-ci est appréciée en tenant compte de différents critères (part du Groupe dans la situation nette de ces sociétés, perspectives de développement et de rentabilité de l'entité dans laquelle le Groupe a investi...).

Tous les actifs financiers qui ne sont pas classés comme étant au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global comme décrit précédemment sont évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat. C'est notamment le cas de l'ensemble des actifs financiers dérivés, à l'exception de certains dérivés documentés en couverture (voir note 2.14). Lors de la comptabilisation initiale, le groupe peut désigner de manière irrévocable un actif financier qui, autrement, remplirait les conditions pour être évalué au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments recyclables du résultat global, comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat, si cette désignation élimine ou réduit significativement une non-concordance comptable qui serait autrement survenue.

2.13 Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable à concurrence des différences temporelles entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés.

Les impôts différés sont évalués par entité ou groupe fiscal en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture conformément à IAS 12 et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt concerné sera réalisé ou le passif d'impôt réglé.

Les actifs d'impôts différés correspondant aux différences temporelles et aux pertes fiscales reportées ne sont reconnus que dans la mesure où il est probable que ces économies d'impôts futurs se réaliseront. Ils sont déterminés en appliquant à l'assiette concernée le taux d'impôt du pays auquel ces actifs d'impôts différés sont rattachés.

Pour apprécier la capacité du Groupe à récupérer ces actifs, il est notamment tenu compte :

- Des prévisions de bénéfices imposables futurs ;

- De la part des charges non récurrentes ne devant pas se renouveler à l'avenir incluse dans les pertes passées ;
- De l'existence de différences taxables ou d'opportunités fiscales suffisantes
- De l'historique des résultats fiscaux des années précédentes.

2.14 Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date de conclusion du contrat. Ils sont ensuite réévalués à leur juste valeur. La méthode de comptabilisation du profit ou de la perte afférents dépend de la désignation du dérivé en tant qu'instrument de couverture et, le cas échéant, de la nature de l'élément couvert.

Le Groupe désigne certains dérivés comme :

- Des couvertures de la juste valeur d'actifs ou de passifs comptabilisés ou d'un engagement ferme (couverture de juste valeur) ; ou
- Des couvertures d'un risque spécifique associé à un actif ou un passif comptabilisé ou à une transaction future hautement probable (couverture de flux de trésorerie) ; ou bien
- Des couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger (couverture d'un investissement net).

La juste valeur d'un instrument dérivé de couverture est classée en actif ou passif non courant lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est supérieure à douze mois, et dans les actifs ou passifs courants lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est inférieure à douze mois. Selon que la relation de couverture est de flux de trésorerie ou de juste valeur, les variations de juste valeur sont comptabilisées :

- en Autres éléments du résultat global. Le montant accumulé en autres éléments du résultat global, impacte le résultat à la date de réalisation des transactions couvertes dans le cas d'une couverture de flux de trésorerie
- en résultat dans le cas d'une couverture de juste valeur.

Les instruments dérivés détenus à des fins de transaction sont classés en actifs ou passifs courants lorsqu'ils se dénouent dans un horizon de moins d'un an après la date de clôture concernée. Dans le cas contraire, ils sont constatés en actifs ou passifs non courants. Le Groupe considère comme spéculatifs les instruments dérivés qui ne peuvent être qualifiés d'instruments de couverture désignés et efficaces au sens d'IFRS 9. Les variations de leur juste valeur sont enregistrées au compte de résultat en Autres produits et charges financiers. Le groupe ne détient pas d'instruments spéculatifs au 31 décembre 2024 et 2023.

2.15 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique Trésorerie et équivalents de trésorerie comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue, les autres placements très liquides ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois, et les découverts bancaires. Les découverts bancaires figurent au passif courant du bilan, dans le poste Emprunts et dettes financières – part à court terme.

Le Groupe applique la démarche d'analyse remise à jour par l'Association française de la gestion financière (AFG), l'Association française des trésoriers d'entreprise (AFTE) et l'Association française des investisseurs institutionnels (AF2I) relative au classement des OPCVM en équivalents de trésorerie :

- Les OPCVM classés par l'AMF dans les catégories « monétaire » et « monétaire court terme » se satisfont d'emblée aux quatre critères d'éligibilité admis ;
- L'éligibilité des autres OPCVM de trésorerie en qualité « d'équivalents de trésorerie » n'est pas présumée : une analyse du respect des quatre critères admis (placement à court terme, placement très liquide, placement facilement convertible en un montant connu de trésorerie, placement soumis à un risque négligeable de changement de valeur) est réalisée.

Les équivalents de trésorerie sont comptabilisés à leur juste valeur au compte de résultat dans la rubrique Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie ; les variations de juste valeur des équivalents de trésorerie sont comptabilisées au compte de résultat dans la rubrique Autres produits et charges financiers.

2.16 Stocks

Les stocks de matières premières et de marchandises sont évalués au prix moyen pondéré.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires (droits de douane, autres taxes ainsi que les frais de manutention, de transport et autres directement attribuables aux acquisitions).

Les stocks de produits fabriqués et les en-cours de production sont valorisés au coût de production. Le coût de production comprend les consommations et les charges directes et indirectes de production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks. Les produits intermédiaires sont des composants dont le cycle de fabrication est achevé, destinés à être incorporés aux toiles composites innovantes écoresponsables de haute technicité ayant seules la nature de produits finis dans les présents états financiers.

La valeur nette réalisable correspond au prix de vente attendu, après déduction des coûts estimés pour l'achèvement et la commercialisation.

Les stocks sont ramenés à leur valeur nette réalisable dès lors qu'il existe un indice que cette valeur est inférieure aux coûts et la dépréciation est reprise dès que les circonstances ayant conduit à déprécier la valeur des stocks cessent d'exister.

Une dépréciation peut-être également comptabilisée si les stocks ont été endommagés, s'ils sont devenus complètement ou partiellement obsolètes ou si leur prix de vente a subi une baisse.

Les estimations de la valeur nette de réalisation tiennent compte des fluctuations de prix ou de coût directement liées aux événements survenant après la fin de l'exercice dans la mesure où de tels événements confirment les conditions existantes à la fin de l'exercice.

2.17 Avantages au personnel

2.17.1 Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Ces régimes concernent la France pour le versement d'indemnités conventionnelles de départ en retraite et des pensions de retraite pour la Suisse et l'Allemagne au titre d'un plan qui concerne un nombre limité de salariés et anciens salariés de la société Verseidag Indutex.

Le Groupe comptabilise en charges de personnel le montant des avantages à court terme, ainsi que les cotisations à payer au titre des régimes de retraite généraux et obligatoires. Une provision est constituée au passif des sociétés de droit italien, au titre de l'engagement de ces mêmes sociétés vis à vis des salariés italiens bénéficiaires du TFR (Trattamento di fine rapporto).

Les régimes à prestations définies sont directement supportés par le Groupe, qui provisionne le coût des prestations à servir selon les modalités énoncées ci-dessous.

Le Groupe utilise la méthode des unités de crédit projetées pour déterminer la valeur de son obligation au titre des prestations définies : cette méthode stipule que chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations et évalue séparément chacune des unités pour obtenir l'obligation finale.

Ces calculs intègrent différentes hypothèses actuarielles telles que la probabilité de durée de service future du salarié, le niveau de rémunération future, l'espérance de vie et la rotation estimée du personnel.

Le groupe fait appel à des actuaires pour évaluer ses engagements en France, en Suisse ainsi qu'en Allemagne.

L'engagement ainsi calculé fait l'objet d'une actualisation au taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de première catégorie, libellées dans la monnaie de paiement et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation de retraite concernée.

L'évolution de ces estimations et hypothèses est susceptible d'entraîner un changement significatif du montant de l'engagement. Les principales estimations et hypothèses sont présentées au sein de la note 15 des états financiers consolidés.

Le montant de la provision constituée au regard des engagements de retraite et assimilés correspond à la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies. Les écarts actuariels résultant de la variation de valeur de l'obligation actualisée au titre des prestations définies incluent d'une part, les effets des différences entre les hypothèses actuarielles antérieures et le réalisé, et, d'autre part, les effets des changements d'hypothèses actuarielles.

Les écarts actuariels sont comptabilisés intégralement au sein des « autres éléments du résultat global » sans reclassement ultérieur dans le compte de résultat, pour tous les régimes à prestations définies du Groupe, conformément à la norme IAS 19 révisée.

Aucun nouvel avantage ni changement de régime, résultant de dispositions légales, conventionnelles ou contractuelles, n'est intervenu au cours de l'exercice.

2.17.2 Autres avantages à long terme

Ces régimes concernent la Suisse pour le versement de gratifications en fonction de l'atteinte de niveaux d'ancienneté (« jubilee gift »).

Les autres avantages à long terme sont supportés par le Groupe et sont déterminés par un actuaire indépendant.

2.18 Emprunts et dettes financières

Les emprunts et dettes financières comprennent :

- Les emprunts bancaires : ceux-ci sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, nette des coûts de transaction encourus. Les emprunts sont ultérieurement comptabilisés à leur coût amorti ; toute différence entre les produits (nets des coûts de transaction) et la valeur de remboursement est comptabilisée au compte de résultat dans la partie « Autres produits et charges financiers » sur la durée de l'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif ;
- Les concours bancaires courants,
- Le financement apporté par le contrat d'affacturage, pour la partie du financement avec recours.

La part des emprunts et dettes financières devant être réglée dans les douze mois à compter de la date de clôture est classée en passifs courants.

Les passifs financiers sont classés comme étant évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Un passif financier est classé en tant que passif financier à la juste valeur par le biais du compte de résultat s'il est classé comme détenu à des fins de transactions, qu'il s'agisse d'un dérivé ou qu'il soit désigné comme tel lors de sa comptabilisation initiale. Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont évalués à la juste valeur et les profits et pertes nets qui en résultent, prenant en compte les charges d'intérêts, sont comptabilisés en résultat. Les autres passifs financiers sont évalués ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les charges d'intérêts et les profits et pertes de change sont comptabilisés en résultat.

2.19 Provisions

Une provision est constatée lorsqu'il existe une obligation vis-à-vis d'un tiers, née antérieurement à la clôture de l'exercice et lorsque la perte ou le passif est probable et peut être évalué de manière fiable. Lorsque le Groupe attend le remboursement partiel ou total de la provision, par exemple du fait d'un contrat d'assurances, le remboursement est comptabilisé comme un actif distinct mais uniquement si le remboursement est quasi-certain. La charge liée à la provision est présentée dans le compte de résultat, nette de tout remboursement.

Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées sur la base d'un taux avant impôt qui reflète, le cas échéant, les risques spécifiques au passif. Lorsque la provision est actualisée, l'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est comptabilisée comme une charge financière.

Lorsque la reprise de provision traduit l'extinction du risque prévu avec ou sans dépense associée, la reprise est comptabilisée au crédit du compte de dotation aux provisions.

Dans la mesure où cette perte ou ce passif n'est pas probable ou ne peut être mesuré de manière fiable, un passif éventuel est mentionné dans les engagements du Groupe.

Provision pour garantie

Au-delà de l'assurance pour responsabilité produits souscrite par le groupe, une provision pour garantie est comptabilisée pour faire face aux dépenses techniques et/ou commerciales résultant du remplacement partiel ou total de livraisons de toiles composites innovantes écoresponsables de haute technicité aux clients ou de la prise en charge de coûts de mise en œuvre complémentaires ou correcteurs facturés par les clients au Groupe. Les dépenses effectivement comptabilisées des exercices antérieurs sont analysées par marché et extrapolées aux ventes de l'exercice clos. En



fonction des délais de prise de connaissance par le Groupe des situations à l'origine de ces coûts, une provision est comptabilisée et actualisée à chaque clôture annuelle.

2.20 Reconnaissance des revenus

Le revenu est comptabilisé lorsque le contrôle des marchandises est transféré au client. Ce transfert de contrôle correspond au transfert de risques des biens vendus, soit, dans la majorité des cas, à la date d'expédition des matériaux.

Le chiffre d'affaires comprend les produits provenant de la vente de biens et services déduction faite des réductions de prix et des taxes et après élimination des ventes internes au Groupe.

Le groupe reconnaît le chiffre d'affaires relatif à l'activité de sa filiale F.I.T d'installation à Taiwan de projets conçus en membrane PTFE selon la méthode de l'avancement par les coûts. Il reconnaît aussi depuis Aout 2022, le chiffre d'affaires généré par MSE et DCS selon l'avancement par les coûts.

2.21 Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant inclut l'ensemble des produits et coûts récurrents directement liés aux activités du Groupe, exception faite des produits et charges présentés au sein des Autres produits et charges non courants.

2.22 Autres produits et charges non courants

Cette rubrique est alimentée dans le cas où un événement important intervenu pendant la période comptable est de nature à fausser la lecture de la performance de l'entreprise.

Ils incluent les produits et charges en nombre très limités, non usuels par leur fréquence, leur nature ou leur montant.

2.23 Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et coûts directement liés aux activités du Groupe.

2.24 Information sectorielle

Le Groupe est au sens de la norme IFRS8 « mono-secteur » sur le secteur des « toiles composites innovantes écoresponsables de haute technicité » (en application d'IFRS 8, l'information sectorielle est basée sur les données internes de pilotage du Groupe utilisées par la direction générale, le président du directoire et les membres de la direction générale) cette présentation mono sectorielle étant liée au caractère fortement intégré des activités développées par le Groupe.

Ni les zones géographiques, ni les domaines d'application ne constituent des secteurs au sens de la norme IFRS 8.

2.25 Résultats par action

Les résultats par action présentés avec le compte de résultat sont calculés à partir du résultat net – part du Groupe suivant les modalités décrites ci-dessous :

- Le résultat de base par action est déterminé à partir du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période, après annulation le cas échéant des actions auto détenues dans le cadre du contrat d'animation et des actions auto détenues, calculé en fonction des dates d'encaissement des fonds provenant d'augmentations de capital réalisées en numéraire, et de la date de première consolidation pour les augmentations de capital réalisées en rémunération d'apports externes de titres de sociétés nouvellement consolidées ;



- Le résultat dilué par action est calculé en ajustant le résultat net – part du Groupe et le nombre moyen pondéré d’actions en circulation de l’effet dilutif des plans d’options de souscription d’actions ouverts à la clôture de l’exercice et des plans d’attribution gratuite d’actions. Il est fait application de la méthode du rachat d’actions au prix du marché sur la base du cours moyen annuel de l’action.

Note 3 – Périmètre de consolidation

Sociétés	Activités	Siège	Pourcentage d'intérêt		Méthode d'intégration globale 2024
			2024	2023	
Serge Ferrari Group	Holding	La Tour-du-Pin (France)	100%	100%	Société mère
Serge Ferrari SAS	Production et distribution	La Tour-du-Pin (France)	100%	100%	Intégration Globale
Serge Ferrari North America	Distribution	Deerfiel Beach (USA)	100%	100%	Intégration Globale
Serge Ferrari Asia Pacific	Distribution	Hong Kong (HK)	100%	100%	Intégration Globale
Serge Ferrari Japan	Distribution	Kamakura (Japon)	83%	83%	Intégration Globale
Serge Ferrari Brasil	Distribution	Sao Paulo (Brésil)	100%	100%	Intégration Globale
Ci2M Sas	Fabrication équipements	La Tour-du-Pin (France)	100%	100%	Intégration Globale
Serge Ferrari AG	Production et distribution	Eglisau (Suisse)	100%	100%	Intégration Globale
Serge Ferrari Tersuisse (Ex Ferfil Multifils)	Production	Emmenbrucke (Suisse)	100%	100%	Intégration Globale
Texyloop Sas	Recyclage	La Tour-du-Pin (France)	100%	100%	Intégration Globale
Serge Ferrari India Limited	Distribution	Delhi (Inde)	100%	100%	Intégration Globale
Serge Ferrari Shanghai	Distribution	Shanghai (Chine)	100%	100%	Intégration Globale
Serge Ferrari GmbH	Distribution	Berlin (Allemagne)	100%	100%	Intégration Globale
Serge Ferrari AB	Distribution	Veddige (Suède)	100%	100%	Intégration Globale
Serge Ferrari Tekstil	Distribution	Istanbul (Turquie)	100%	100%	Intégration Globale
Ferramat Tekstil	Distribution	Istanbul (Turquie)	100%	100%	Intégration Globale
Serge Ferrari Spa	Production et distribution	Carmignano di Brenta (Italie)	100%	100%	Intégration Globale
Istratextum	Production et distribution	Novigrad (Croatie)	100%	100%	Intégration Globale
Giofex Group Srl	Holding	Milan (Italie)	51%	51%	Intégration Globale
Giofex France	Distribution	La Tour-du-Pin (France)	51%	51%	Intégration Globale
Giofex UK	Distribution	Dartford (Royaume Uni)	51%	51%	Intégration Globale
Giofex GmbH	Distribution	Chemnitz (Allemagne)	51%	51%	Intégration Globale
Giofex Slovaquie	Distribution	Bratislava (Slovaquie)	51%	51%	Intégration Globale
Giofex SP ZOO	Distribution	Varsovie (Pologne)	51%	51%	Intégration Globale
Giofex Bulgarie	Distribution	Plovdiv (Bulgarie)	51%	51%	Intégration Globale
F.I.T.	Production et distribution	Chiayi (Taïwan)	55%	55%	Intégration Globale
TAIWAN EDEN	Production et distribution	Chiayi (Taïwan)	55%	55%	Intégration Globale
VERSEIDAG-INDUTEX GmbH	Production et distribution	Krefeld (Allemagne)	100%	100%	Intégration Globale
Deutsche BIOGAS Dach-Systeme GmbH	Confection	Kreuzau (Allemagne)	60%	60%	Intégration Globale
S3A	Ingénierie	Svelvik (Norvege)	90%	90%	Intégration Globale
Dutch Cover Solutions B.V	Confection	Hengelo (Pays Bas)	60%	60%	Intégration Globale
Membrane Systems Europe B.V.	Confection	Hengelo (Pays Bas)	60%	60%	Intégration Globale
Baltijos Tentas	Distribution	Vinius (Lituanie)	60%	60%	Intégration Globale
Markleen Management SL	Ingénierie	Saragosse (Espagne)	66%	66%	Intégration Globale
Biomembrane Systems India	Ingénierie	Mumbai (Inde)	60%	60%	Intégration Globale

La société MTB Group détenue à hauteur de 5% est exclue du périmètre de consolidation, en l’absence d’influence notable sur cette entité.

Le groupe détient une participation de 35% dans le capital de VR Développement ainsi que 34% dans le capital de Polyloop et ne prend part à aucune décision stratégique relative aux activités de ces dernières. En conséquence, les sociétés ne sont pas consolidées dans les états financiers au 31 décembre 2024.



Note 4 – Goodwill

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Toiles composites innovantes écoresponsables de haute technicité	32 585	32 575

Les tests de valorisation effectués sur l'unité génératrice de trésorerie au 31 décembre 2024 et 2023, sur la base des flux futurs de trésorerie actualisés, n'ont pas mis en évidence la nécessité de déprécier ses actifs.

Les variations impactant le goodwill de l'Unité Génératrice de Trésorerie du Groupe « toiles composites innovantes écoresponsables de haute technicité » au 31 décembre 2024 s'expliquent par l'évolution des devises dans lesquels chacun des écarts d'acquisitions ont été reconnus lors de l'allocation des prix d'achat.

Ces acquisitions ont été intégrées à l'UGT unique du groupe « toiles composites innovantes écoresponsables de haute technicité ».

Note 5 – Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles se ventilent comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2022	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Variations des cours de change	Variations de périmètre	Reclassements et mises au rebut	31/12/2023
Frais de développement	16 576	1 532	- 2		224	-	24	18 354
Concessions, brevets & droits similaires	648	9	- 1	-	-	21	4	681
Immobilisations incorporelles en cours	402	1 264	-	-	-	-	- 150	1 517
Marque, Clientèle	13 669	-	-	-	- 14	13	-	13 667
Droit d'utilisation Logiciel	1 792	642	-	-	-	-	-	2 434
Autres immobilisations incorporelles	15 061	376	- 14		163	243	272	16 102
Total Immobilisations incorporelles	48 149	3 823	- 17	-	373	276	151	52 755
Amt/Dép. frais dev.	- 11 799	-	-	- 1 317	- 161	-	-	- 13 277
Amt/Dép. conc, brevets & dts similaires	- 529	-	1	- 79	-	- 6	-	- 612
Amt/Dép. clientèle	- 1 339	-	-	- 266	8	-	-	- 1 597
Amt/ Droit d'utilisation Logiciel	- 1 440	-	-	- 519	-	-	-	- 1 959
Amt/Dép. autres immos incorp.	- 13 680	-	7	- 688	- 175	- 218		- 14 755
Total Amt/dép. immo. Incorporelles	- 28 786	-	8	- 2 869	- 328	- 224	-	- 32 200
Total Valeur Nette	19 362	3 823	- 9	- 2 869	44	52	151	20 555



En milliers d'euros	31/12/2023	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Variations des cours de change	Reclassements et mises au rebut	31/12/2024
Frais de développement	18 354	1 171			- 61	138	19 603
Concessions, brevets & droits similaires	681	7	-	-	-	-	689
Immobilisations incorporelles en cours	1 517	554	-	-	-	- 1 049	1 022
Marque, Clientèle	13 667	-	-	-	11	-	13 679
Droit d'utilisation Logiciel	2 434	626	- 149	-	-	-	2 910
Autres immobilisations incorporelles	16 102	328	-		- 39	889	17 281
Total Immobilisations incorporelles	52 755	2 687	- 149	-	- 88	- 22	55 182
Amt/Dép. frais dev.	- 13 277	-	-	- 1 310	43	-	- 14 544
Amt/Dép. conc, brevets & dts similaires	- 612	-	-	- 41	-	-	- 653
Amt/Dép. clientèle	- 1 597	-	-	- 266	- 7	-	- 1 869
Amt/ Droit d'utilisation Logiciel	- 1 959	-	149	- 600	-	-	- 2 409
Amt/Dép. autres immos incorp.	- 14 755	-	-	- 706	37	-	- 15 424
Total Amt/dép. immo. Incorporelles	- 32 200	-	149	- 2 922	73	-	- 34 900
Total Valeur Nette	20 555	2 687	-	- 2 922	- 16	- 22	20 281

Le montant des dépenses de développement capitalisées au cours de l'exercice s'élève à 1 171 milliers d'euros.

Les projets de développement sont amortis dès leur mise en service. Pour les projets en cours, dont la mise en service n'est pas encore intervenue, une dépréciation est constatée lorsque la probabilité d'aboutissement est susceptible d'être remise en cause.

Les autres immobilisations incorporelles ainsi que les immobilisations incorporelles en cours portent essentiellement sur les solutions et systèmes informatiques utilisés par le groupe.

Note 6 – Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se ventilent comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2022	Acq.	Cessions	Dotations de l'exercice	Variations des cours de change	Variations de périmètre	Reclassement et mises au rebut	31/12/2023
Terrains	5 979	-	-	-	- 14	-	-	5 965
Constructions	51 573	2 128	-28	-	1 134	33	- 169	54 671
Installations tech, matériel & outillage	158 915	3 010	-397	-	4 618	1 839	3 071	171 057
Autres immobilisations corporelles	14 316	2 219	-143	-	282	779	146	17 600
Droit d'utilisation Bâtiment	40 417	30 580	-150	-	- 207	1 281	702	72 624
Droit d'utilisation Outils Industriels	4 738	217	-354	-	- 1	24	-	4 625
Droit d'utilisation Divers	3 068	1 192	-358	-	- 37	17	-	3 882
Immobilisations corporelles en cours	5 872	5 888	-16	-	90	20	- 3 897	7 956
Total Immobilisations corporelles	284 877	45 234	-1 445	-	5 866	3 993	- 146	338 380
Amt/Dép. constructions	- 38 583	-	28	- 1 725	- 1 252	- 33	-	- 41 565
Amt/Dép. install tech, matériel & outil.	- 135 566	-	397	- 5 186	- 4 492	- 968	-	- 145 815
Amt/Dép Droit d'utilisation Bâtiment	- 19 730	-	100	- 6 840	126	- 340	-	- 26 684
Amt/Dép Droit d'utilisation Outils Industriels	- 2 712	-	428	- 820	- 0	- 1	-	- 3 106
Amt/Dép Droit d'utilisation Divers	- 1 908	-	1 070	- 988	5	- 1	-	- 1 822
Amt/Dép. autres immobilisations corp.	- 11 512	-	234	- 769	- 307	- 636	-	- 12 990
Total Amt/dép. immobilisations corporelles	- 210 012	-	2 257	- 16 329	- 5 920	- 1 978	-	- 231 981
Total Valeur Nette	74 866	45 234	813	- 16 329	- 54	2 015	- 146	106 398

Sur l'exercice 2023, l'augmentation des droits d'utilisation bâtiments est pour majeure partie relative au renouvellement des baux de location des bâtiments français reconduits pour une durée contractuelle de 12 ans à compter du 1er janvier 2024.

En milliers d'euros	31/12/2023	Acq.	Cessions	Dotations de l'exercice	Variations des cours de change	Reclassement et mises au rebut	31/12/2024
Terrains	5 965	490	-	-	- 35	601	7 020
Constructions	54 671	365	-	-	- 414	649	55 271
Installations tech, matériel & outillage	171 057	739	- 729	-	- 1 275	4 810	174 603
Autres immobilisations corporelles	17 600	1 339	- 1 068	-	- 43	- 528	17 300
Droit d'utilisation Bâtiment	72 624	589	-	-	283	46	73 542
Droit d'utilisation Outils Industriels	4 625	649	- 21	-	9	-	5 261
Droit d'utilisation Divers	3 882	860	- 197	-	- 27	-	4 520
Immobilisations corporelles en cours	7 956	4 738	- 67	-	- 41	- 5 554	7 032
Total Immobilisations corporelles	338 380	9 771	- 2 082	-	- 1 543	24	344 549
Amt/Dép. constructions	- 41 565	-	-	- 1 830	341	-	- 43 054
Amt/Dép. install tech, matériel & outil.	- 145 815	-	709	- 5 539	1 220	- 0	- 149 425
Amt/Dép Droit d'utilisation Bâtiment	- 26 684	-	2 756	- 6 547	- 152	-	- 30 628
Amt/Dép Droit d'utilisation Outils Industriels	- 3 106	-	18	- 875	- 7	-	- 3 970
Amt/Dép Droit d'utilisation Divers	- 1 822	-	180	- 1 143	10	-	- 2 774
Amt/Dép. autres immobilisations corp.	- 12 990	-	309	- 807	38	-	- 13 449
Total Amt/dép. immobilisations corporelles	- 231 981	-	3 972	- 16 740	1 450	-	- 243 300
Total Valeur Nette	106 398	9 771	1 890	- 16 740	- 93	23	101 249

Note 7 – Autres actifs financiers

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Titres de participations non consolidées	1 558	944
Autres prêts et créances	1 329	1 355
Actif de couverture	3 750	-
Total autres actifs financiers	6 636	2 299

L'augmentation des titres de participations non consolidées s'explique par une prise de participation dans la société Polyloop, société de recyclage de déchets PVC composites souples. Le montant en actif de couverture concerne la valeur des actifs de couverture lié aux avantages postérieurs à l'emploi en Suisse, la valeur des actifs étant supérieure à la valeur de l'engagement (cf. note 15).

Note 8 – Impôts différés actifs et passifs

Les impôts différés figurent au bilan séparément des impôts courants actifs et passifs et sont classés parmi les éléments non courants.

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Impôts différés relatifs aux avantages au personnel	- 130	111
Déficits reportables	4 272	7 463
Elimination des résultats internes	1 319	896
Justes valeurs des couvertures de taux et de change	72	- 313
Réévaluation d'actif - première consolidation société acquise	- 467	- 561
Différences temporaires	- 112	622
Total impôts différés net	4 953	8 218

Les impôts différés actifs sur déficits sont comptabilisés dès lors que la probabilité de bénéfices imposables futurs est démontrée sur un horizon n'excédant pas 5 ans.

Note 9 – Stocks

En milliers d'euros	31/12/2024			31/12/2023		
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Stocks MP, fournitures et aut. Appro	17 596	- 366	17 230	19 817	- 171	19 646
Stocks - en-cours de production	740		740	351		351
Stocks -pds finis et intermédiaires	68 824	- 10 182	58 641	74 570	- 8 240	66 330
Stocks de marchandises	9 777	- 147	9 630	7 796	- 61	7 735
Total des stocks	96 936	- 10 694	86 241	102 534	- 8 472	94 062

L'augmentation de la provision pour dépréciation des stocks de produits finis et intermédiaires s'explique principalement par la restructuration de la société Verseidag-Indutex GmbH (note 26).



Note 10 – Clients et comptes rattachés

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Créances clients	60 833	52 908
Créances cédées à la société d'affacturage	4 016	10 990
Créances clients	64 850	63 898
Dép. clients et comptes rattachés	-4 262	-4 396
Total créances clients	60 587	59 502

Les modalités de dépréciation des créances clients sont présentées au sein de la note 2.12 actifs financiers.

Les risques inhérents au crédit client sont présentés au sein de la note 29, informations sur les risques financiers.

Le groupe SergeFerrari a recours à l'affacturage comme source de financement pour ses créances. L'analyse du transfert des risques et avantages a conduit à une déconsolidation de 15,6 millions d'euros de créances clients au 31 décembre 2024.

Note 11 – Autres actifs courants

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Comptes courants - actif	56	217
Créances fiscales - hors IS	4 245	3 632
Créances sur personnel & org. sociaux	219	155
Fournisseurs débiteurs	225	278
Autres créances	3 012	3 478
Charges constatées d'avance	1 296	1 285
Prêts, cautionnements, et autres créances	273	240
Fournisseurs - Avances et acomptes versés	549	1 168
Fournisseurs débiteurs (RRR et autres avoirs)	834	515
Créances d'impôt	2 126	1 207
Total autres actifs courants	12 834	12 175

Les créances fiscales hors impôt sur les sociétés comprennent principalement des créances de taxes douanières et de TVA.

La variation des comptes courants est présentée sur la ligne Autres flux liés aux opérations de financement du tableau de variation de trésorerie.

Note 12 – Trésorerie et équivalent trésorerie

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Equivalents de trésorerie	299	403
Disponibilités	21 371	29 163
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	21 670	29 566

Les modalités d'évaluation de la trésorerie et de ses équivalents sont présentées au sein de la note 2.15 des règles et méthodes comptables.



Note 13 – Capital social

Le capital social de la société SergeFerrari Group est constitué au 31 décembre 2024 de 12 299 259 actions de 0,40 euros de nominal chacune.

Le Groupe peut être amené en fonction de sa situation économique et de l'évolution de ses besoins, à ajuster son capital, par exemple au travers d'émission d'actions nouvelles ou de rachat et annulation d'actions existantes.

Le Groupe détient au 31 décembre 2024, 882 356 actions de son propre capital. Ces actions sont éliminées en contrepartie des comptes de capitaux propres, le montant détenu et éliminé au 31 décembre 2024 s'élève à 9 666 milliers d'euros. Les plus ou moins-values réalisées par le biais du contrat d'animation sont éliminées du compte de résultat en contrepartie des capitaux propres. Ces impacts sont présentés au sein de la colonne « actions d'autocontrôle » du tableau de variation des capitaux propres.

Note 14 – Emprunts et dettes financières

Présentation de l'endettement net

31/12/2023 - En milliers d'euros	Courant	Non Courant	Total	A moins d'un an	A plus d'un an et moins de cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts bancaires et obligataires	18 247	82 994	101 240	18 247	74 244	8 750
Dettes financières sur contrat de location de financement	316	0	316	316	0	
Dettes financières sur contrat de location opérationnelle	7 413	42 183	49 596	7 413	22 121	20 062
Factoring	6 635		6 635	6 635	0	0
Total Emprunts et dettes financières	32 611	125 177	157 788	32 611	96 365	28 812
Trésorerie et équivalent trésorerie	-29 566	0	-29 566	-29 566		
Endettement Net	3 045	125 177	128 222	3 045	96 365	28 812

31/12/2024 - En milliers d'euros	Courant	Non Courant	Total	A moins d'un an	A plus d'un an et moins de cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts bancaires et obligataires	34 881	63 575	98 456	34 881	57 825	5 750
Dettes financières sur contrat de location de financement	25	0	25	25	0	
Dettes financières sur contrat de location opérationnelle	7 279	40 260	47 539	7 279	16 230	24 030
Concours bancaires courants	311		311	311		
Factoring	505		505	505	0	0
Total Emprunts et dettes financières	43 002	103 835	146 837	43 002	74 055	29 780
Trésorerie et équivalent trésorerie	-21 670	0	-21 670	-21 670		
Endettement Net	21 332	103 835	125 167	21 332	74 055	29 780

La dette bancaire au 31 décembre 2024 est principalement portée par la société SergeFerrari Group.

En conséquence, l'endettement net retraité de l'application de la norme IFRS 16 aux contrats de locations opérationnels s'élève à 77 628 milliers d'euros au 31 décembre 2024 et 78 625 milliers d'euros au 31 décembre 2023.



Le groupe a mis en place au cours de l'année 2024, un contrat de factor, qualifié de « sans recours » pour 15,6 millions de financements au 31 décembre 2024, la part résiduelle « avec recours » s'élevant à 0,5 million d'euro.

Le groupe a conclu, avec une société d'affacturage, un contrat de reverse factoring. Ce contrat a été conclu pour une durée de 12 mois reconductible et le plafond de financement s'élève à 4 millions d'euros. Au 31 décembre 2024, le contrat est utilisé à hauteur de 3,1 millions d'euros. Compte tenu des conditions de règlement et des caractéristiques du contrat, la dette a été comptabilisée en dette financière courante, les charges relatives en coût de l'endettement financier brut et les flux de trésorerie en flux de financement dans le tableau des flux de trésorerie consolidé.

Note 15 – Provisions pour retraite et engagements assimilés

Les provisions comptabilisées sont relatives aux :

- Avantages postérieurs à l'emploi concernant des régimes à prestations définies en France (indemnité de départ en retraite) et en Suisse et en Allemagne (« pension plan »),
- Autres avantages à long terme en Suisse (« jubilee gifts »).
- Mesures spécifiques (Italie - TFR).

Elles sont déterminées par des travaux d'actuaire conduits en France, Suisse, Italie et Allemagne.

Les principales hypothèses actuarielles retenues au titre des engagements en France sont les suivantes :

	31/12/2024	31/12/2023
Age de départ à la retraite	65 ans cadre / 63 ans non-cadre	
Convention collective	Convention collective du textile	
Taux d'actualisation	3,23%	3,17%
Table de mortalité	TH-TF 18-20	TH-TF 17-19
Taux de revalorisation des salaires	2,50%	2,50%
Taux de turn-over	Rotation du personnel dégressive en fonction de l'âge	
Taux de charges sociales	45%	45%

Les principales hypothèses actuarielles retenues au titre des engagements en Suisse sont les suivantes :

	31/12/2024	31/12/2023
Age de départ à la retraite	Départ à 65 ans	
Taux d'actualisation	1,10%	1,5%
Table de mortalité	BVG2020	BVG2020
Taux de revalorisation des salaires	2,00%	1,00%
Taux de turn-over	Rotation du personnel dégressive en fonction de l'âge	

La référence de taux d'actualisation retenu est le taux de rendement des obligations d'entreprises du secteur industriel de « haute qualité » sur le marché Suisse.



Les principales hypothèses actuarielles retenues au titre des engagements en Allemagne sont les suivantes :

	31/12/2024	31/12/2023
Taux d'actualisation	3,17%	3,65%
Table de mortalité	© Richttafeln Heubeck 2018 G	
Taux de revalorisation des salaires	3,20%	3,20%

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des provisions pour retraite et engagements assimilés :

En milliers d'euros	Indemnités de retraite France	Suisse		Indemnités de retraite Italie	Indemnités de retraite Allemagne	Total
		Pension Plan	Jubilee			
31/12/2022	522	408	239	917	1 049	3 136
Coûts des services rendus	200	603	20	199	11	1 034
Coûts financiers	19	8	5	0	39	72
Ecart actuariels	68	-316	42	0	13	-192
Prestations payées	-214	-731	-13	-905	-20	-1 883
Ecart de conversion	0	7	15	0	0	22
31/12/2023	595	-21	309	211	1 093	2 186
Coûts des services rendus	314	670	26	125	12	1 146
Coûts financiers	16	0	4	0	39	60
Ecart actuariels	-190	-1 980	5	0	84	-2 081
Prestations payées	-280	-771	-39	-128	-37	-1 255
Ecart de conversion	0	-25	-5	0	0	-30
31/12/2024	454	-2 127	300	208	1 191	25
Comptabilisé en actif financier (note 7)		3 750				3 750
Comptabilisé en passif	454	1 623	300	208	1 191	3 775

Les tableaux ci-dessous présentent la décomposition de la provision pour retraites en Suisse :

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Valeur actuelle de l'obligation	34 815	34 175
Juste valeur des actifs du régime	36 942	36 352
Actif net théorique	-2 127	-2 177
Plafonnement de la juste valeur des actifs	0	2 156
Actif net comptabilisé	-2 127	-21



Réconciliation des actifs de régime et de la valeur actuelle de l'engagement de retraite au titre des exercices présentés :

Variation de la valeur actuelle de l'engagement

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Obligations de prestations à l'ouverture	34 175	32 586
Coût financier	492	670
Coût des services rendus	770	654
Contribution des participants	519	492
Prestations versées ou reçues	-2 113	-3 368
Coût des services passés	-117	-67
Coût d'administration	17	17
Pertes / Gains actuariels	1 610	1 150
Ecart de conversion	-537	2 043
Obligations de prestations à la clôture	34 815	34 175

Variation de la valeur actuelle des actifs de couverture

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Obligations de prestations à l'ouverture	36 352	34 815
Rendement des actifs comptabilisés en résultat	524	718
Contribution de l'employeur	771	731
Contribution des participants	519	492
Prestations versées	-2 113	-3 368
Rendement des actifs comptabilisés en OCI	1 462	788
Ecart de conversion	-573	2 175
Obligations de prestations à la clôture	36 942	36 352

La composition des actifs de régime au titre des exercices présentés est présentée ci-dessous :

Composition des actifs de régime par catégorie

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Trésorerie et équivalents trésorerie	700	2 291
Instruments des capitaux propres	7 936	6 199
Titres de créance	8 807	6 852
Immobilier	14 820	13 906
Autres	9	10
Autres actifs issus de contrat d'assurance	4 670	7 094
Total des actifs du régime	36 942	36 352

La nature des actifs sous-jacents qui constituent les autres actifs issus des contrats d'assurance exprime la valorisation des droits de la société Serge Ferrari AG dans les actifs gérés collectivement.

Pour la société Serge Ferrari Tersuisse, les actifs de couverture sont composés pour environ 42% du total par des actifs immobiliers, pour 29% par des obligations, pour 28% par des actions et pour le solde par des autres actifs ou des liquidités.

La sensibilité aux variations d'hypothèses actuarielles significatives est présentée ci-dessous :



Analyse de sensibilité

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Variation de la valeur actuelle de l'engagement en cas de diminution du taux d'actualisation de 0,50%	2 825	2 610
Variation de la valeur actuelle de l'engagement en cas d'augmentation du taux d'actualisation de 0,50%	- 2 459	- 2 292
Variation de la valeur actuelle de l'engagement en cas de diminution du taux d'intérêt sur le capital "épargne-retraite" de 0,50%	- 666	- 597
Variation de la valeur actuelle de l'engagement en cas d'augmentation du taux d'intérêt sur le capital "épargne-retraite" de 0,50%	707	601
Variation de la valeur actuelle de l'engagement en cas de diminution du taux d'accroissement des salaires de 0,50%	- 126	- 250
Variation de la valeur actuelle de l'engagement en cas d'augmentation du taux d'accroissement des salaires de 0,50%	99	201
Variation de la valeur actuelle de l'engagement en cas d'augmentation de l'espérance de vie de 1 an	935	843
Variation de la valeur actuelle de l'engagement en cas de diminution de l'espérance de vie de 1 an	- 952	- 861

La société n'attend pas de variation significative de ses flux de trésorerie sur les années à venir, les flux correspondant principalement aux primes versées aux compagnies d'assurance. Les primes versées annuellement au titre de l'exercice 2024 s'élèvent à 734 milliers de francs suisse et la prime prévisionnelle concernant l'exercice 2025 est estimée à 713 milliers de francs suisse. En outre, la durée moyenne pondérée de l'obligation est estimée à 15 ans. Par ailleurs, il n'existe pas d'obligation de financement minimum.

Note 16 – Autres passifs non courants

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Engagement rachat d'actions auprès d'actionnaires minoritaires	1 689	2 985
Passif envers les actionnaires des sociétés acquises	0	1 362
Autres	519	9
Total Autres passifs non courant	2 208	4 356

Les engagements de rachat d'actions auprès d'actionnaires minoritaires correspondent à des dettes de put prévues au contrat d'acquisition des filiales, valorisées en fonction des profitabilités prévisionnelles futures actualisées conformément aux formules de détermination du prix définies au sein des contrats d'acquisitions.

La variation de l'engagement de rachat d'actions auprès d'actionnaires minoritaires s'explique par le transfert en passifs courants de la dette de put de la société Baltijos Tentas pour 347 milliers d'euros et la diminution de la dette de put de la société Markleen pour 1 million d'euros, à la suite d'une évolution des estimations sous-jacentes.

Les passifs envers les actionnaires des sociétés acquises correspondent aux compléments de prix prévus aux contrats d'acquisitions.

La variation des passifs envers les actionnaires des sociétés acquises s'explique par le transfert en passifs courants, des compléments de prix prévus aux contrats d'acquisitions des sociétés DCS et MSE.



Note 17 – Provisions pour risques et charges

En milliers d'euros	31/12/2023	Augmentation	Reprise		31/12/2024
			Utilisées	Non utilisées	
Provision courante	1 322	430	-855	-	896
Garantie	550	281	-140	-	691
Litiges / Restructuring	772	149	-715	-	204

Note 18 – Autres passifs courants

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Comptes courants passifs	57	46
Dettes fiscales et sociales	14 708	13 657
Clients- Avances et acomptes reçus	5 624	4 438
Clients- Avoir et RRR	1 807	1 461
Autres dettes	2 972	2 204
Engagement rachat d'actions auprès d'actionnaires minoritaires	7 230	11 320
Passif envers les actionnaires des sociétés acquises	4 440	99
Dettes d'impôt	1 406	1 343
Total Autres passifs courants	38 245	34 569

La variation des comptes courants est présentée sur la ligne Autres flux liés aux opérations de financement du tableau de variation de trésorerie.

Les engagements de rachat d'actions auprès d'actionnaires minoritaires correspondent à des dettes de put prévues au contrat d'acquisition des filiales, valorisées en fonction des profitabilités prévisionnelles futures actualisées conformément aux formules de détermination du prix définies au sein des contrats d'acquisitions.

La variation de l'engagement de rachat d'actions auprès d'actionnaires minoritaires s'explique par le transfert des passifs non courants de la dette de put de la société Baltijos Tentas et à l'exercice de l'option de put en juillet 2024, consentie à la société Jagenberg AG. (Cf Note 1.2)

Les passifs envers les actionnaires des sociétés acquises correspondent aux compléments de prix prévus aux contrats d'acquisitions.

L'augmentation des passifs envers les actionnaires des sociétés acquises s'explique par le transfert des passifs non courants, aux effets d'actualisation, et d'une surperformance des sociétés DCS et MSE ayant engendré une hausse des compléments de prix prévus aux contrats d'acquisitions.



Note 19 – Information relative aux zones géographiques

Chiffre d'affaires

En milliers d'euros	31-déc-24	31-déc-23	Var. périmètre et change courants	Var. périmètre et change constants
Europe	234 217	234 440	-0,10%	-0,20%
Americas	33 318	37 428	-11,00%	-10,60%
Asia - Africa - ME - Pacific	56 102	55 771	-0,60%	2,10%
Total Chiffre d'affaires	323 637	327 639	-1,20%	-1,00%

Pays dans lesquels le Groupe a réalisé plus de 10% du chiffre d'affaires consolidé

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
France	52 319	55 307
Allemagne	51 571	50 620
Etats Unis	27 990	33 033
Autres pays	191 757	188 679
Total Chiffre d'affaires	323 637	327 639

Le groupe a réalisé plus de 10% de son chiffre d'affaires aux Etats Unis sur l'exercice 2023 mais pas sur l'exercice 2024 ; par souci de comparabilité, est aussi indiqué le montant lié à l'exercice 2024.

Ventilation géographique des principaux actifs

Les actifs du groupe sont essentiellement localisés en France et Allemagne. Dans le cadre de ses implantations commerciales hors d'Europe, le groupe loue ses bureaux et installations.

Détails des actifs non courants par principales zones géographiques

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Total actifs non courants consolidés	166 209	171 071
France	63 931	64 823
Allemagne	42 170	47 306
Taiwan	15 435	15 512
Suisse	13 377	11 007
Italie	9 704	10 207
Pays-Bas	9 566	9 579
Espagne	4 514	4 878
Autre pays	7 511	7 759



Note 20 – Charges externes

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Services bancaires	- 688	- 686
Entretien et réparations	- 6 211	-7 423
Locations et charges locatives	- 1 466	-1 307
Transports	- 9 979	-11 080
Honoraires et publicité	- 13 789	-14 292
Missions et réceptions	- 4 633	-3 969
Primes d'assurance	- 2 593	-2 532
Autres charges externes	- 7 869	-8 489
Total charges externes	- 47 229	-49 778

Les montants conservés au sein du poste location concernent des contrats qui ne sont pas éligibles au traitement comptable relatif à la norme IFRS16.

La diminution des charges externes s'explique par les actions mises en place dans le cadre du Plan Transform 2025 et par la baisse du poste transport liée à l'activité.

Note 21 – Charges de personnel et rémunération des dirigeants

Charges de personnel

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Rémunération du personnel	- 59 745	- 59 613
Charges sociales	- 16 263	- 16 805
Engagements retraite	- 1 146	- 1 034
Autres charges de personnel	- 2 830	- 3 749
Total charges de personnel	- 79 985	- 81 201

La diminution des charges de personnel s'explique par les différentes actions mises en place dans le cadre du Plan Transform 2025, cependant, cette diminution a été partiellement compensée par la hausse de la dette de l'earn-out envers les actionnaires dirigeants des sociétés acquises, pour un montant de 1,6 millions d'euros.

Les effectifs fin de période sont répartis comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
TOTAL	1 215	1 320
Commerce	385	409
Production / Logistique	660	733
Support - R&D	170	178

Rémunération des dirigeants

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Rémunérations *	539	581
Indemnités de mandat	64	84
Avantages en nature *	6	9
Total Rémunération des dirigeants	609	674

* facturé par Ferrari Participations dans le cadre du contrat de managements fees.



Ferrari Participations (prestations de services)

Les montants indiqués portent sur les rémunérations concernant les fonctions opérationnelles des mandataires sociaux.

Le montant total des refacturations supportées au titre de la convention de management fees qui s'est établi à 1 489 milliers d'euros en 2024 et 1 161 milliers d'euros en 2023, est pour sa part inclus dans le tableau de la note 30 « Transactions avec les parties liées » et est comptabilisé au sein des autres charges externes.

Mandats sociaux

Il s'agit de l'ensemble des rémunérations perçues au titre de mandats à l'intérieur du Groupe par les mandataires sociaux de SergeFerrari Group.

Avantages en nature

Il s'agit des avantages en nature relatifs à la mise à disposition des véhicules de fonction.

Note 22 – Impôts et Taxes

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Autres impôts et taxes	- 1 102	- 1 089
Impôts et taxes sur rémunérations	- 628	- 667
Total Impôts et Taxes	- 1 730	- 1 756

Les impôts et taxes sur rémunérations intègrent la formation continue, le versement 1% logement, la taxe apprentissage et la taxe handicapés versées en France. Toutes les autres taxes figurent sur la ligne autres impôts et taxes.

Les montants comptabilisés au titre de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises se sont élevés à 181 milliers d'euros au titre de l'année 2024 et 243 milliers d'euros au titre de l'année 2023. Ces montants sont intégrés pour la détermination de l'Ebitda ajusté.

Note 23 – Dotations aux amortissements

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Immobilisations incorporelles	- 2 923	- 2 867
Immobilisations corporelles	- 16 736	- 16 299
Dotations aux amortissements	- 19 660	- 19 166

Note 24 – Dotations aux dépréciations et provisions

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Dotations aux provisions d'exploitation	- 412	- 174
Dotations aux provisions sur créances	- 498	- 1 007
Dotations aux provisions sur stocks et en-cours et produits finis	- 1 567	- 2 319
Reprise des provisions sur stocks en cours et produits finis	483	1 347
Reprise des provisions sur créances	651	511
Reprise des provisions d'exploitation	540	656
Dotations nettes aux dépréciations et provisions	- 802	- 986



Note 25 – Autres produits et charges courants

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Subventions d'exploitation	1 180	1 395
Plus ou moins-value sur cession d'éléments d'actifs	28	-6
Pertes sur créances irrécouvrables	-185	-213
Autres	-311	250
Autres produits et charges courants	712	1 426

Les subventions d'exploitation comprennent notamment le produit relatif au crédit d'impôt recherche de 895 milliers d'euros.

Les pertes sur créances irrécouvrables sont compensées par des reprises de provision pour dépréciation présentées au sein de la note 24.

Note 26 – Autres produits et charges non courants

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Autres produits et charges non courants	-10 855	2 159

Les Autres produits et charges non courants correspondent essentiellement aux coûts de restructuration sur la société Verseidag-Indutex GmbH et se composent principalement de :

- Provisions pour dépréciation des stocks.
- Provisions des coûts de personnel relatif au départ des salariés.
- Provisions pour dépréciations des actifs opérationnels logistiques et autres coûts.

Note 27 – Résultat financier

	31/12/2024	31/12/2023
Coût de l'endettement financier net	-6 510	-4 985
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	31	50
Charges d'intérêts	-4 787	-4 306
Charges d'intérêts des engagements financiers sur contrat de location	-1 754	-729
Autres produits et charges financiers	-1 041	-943
Résultat de change	312	-23
Charges financières relatives aux avantages au personnel	-60	-72
Dividendes des entités non consolidées	0	75
Autres	-1 293	-923
Résultat financier	-7 551	-5 928

La variation des charges d'intérêts des engagements financiers sur contrat de location s'explique par le renouvellement des baux de location des bâtiments français et la mise à jour du taux d'actualisation.



Note 28 – Charge d'impôt

La charge d'impôt théorique est déterminée en fonction du taux d'impôt sur les sociétés françaises de 25,83% pour les exercices 2024 et 2023. Cette charge est rapprochée de la charge d'impôt comptabilisée comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Résultat net	-13 341	6 070
Neutralisation :		
=> Charge d'impôt	5 523	555
Résultat avant impôts	-7 818	6 625
Taux d'imposition théorique	25,83%	25,83%
Charge d'impôt théorique	-2 019	1 711
Rapprochement		
=> Effet des crédits d'impôts	-285	-343
=> Différentiel de taux France / Etranger	-572	-1 246
=> Différence permanente	1 257	-105
=> Dépréciation des impôts différés actifs	3 500	0
=> Non-reconnaissance des impôts différés actifs	3 285	0
=> Autres	358	543
Charge réelle d'impôt	5 523	555
Taux effectif d'impôt	-70,65%	8,38%

Le taux effectif d'impôt résulte principalement de la non-reconnaissance d'impôt différé et de la dépréciation partielle des impôts différés actifs historiquement reconnus sur la société Verseidag Indutex GmbH.

La contribution sur la valeur ajoutée des entreprises a été comptabilisée en impôts et taxes au sein du résultat opérationnel.

Note 29 – Informations sur les risques financiers

Risque de crédit

Le Groupe évalue le risque de solvabilité de ses clients. Cette solvabilité tient compte à la fois des éléments purement internes au Groupe, mais aussi d'éléments contextuels comme sa localisation géographique, la situation économique globale et les perspectives d'évolution sectorielle.

Une demande de couverture auprès d'un assureur crédit est sollicitée à chaque ouverture de compte client significatif.

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

Le groupe n'est pas exposé à un risque de crédit significatif, ce dernier est principalement concentré sur les créances clients. La valeur nette comptable des créances constatées reflète les flux nets à recevoir estimés par la direction, en fonction des informations à la date de clôture. Le groupe n'a pas pris en compte de garanties ni d'accords de compensation éventuels avec des passifs de même maturité pour réaliser les tests de dépréciation des actifs financiers.

Le Groupe estime également le risque lié à la solvabilité de ses clients comme modéré : dans le passé, il n'a été que rarement confronté à des difficultés de recouvrement ou impayés. En revanche le montant unitaire de chacun d'entre eux peut être significatif lorsqu'il s'agit de distributeurs.

Les principales banques relationnelles du groupe ont toutes satisfaites aux exigences des tests de solvabilité prévus par les réglementations de l'UE



- Créances clients

Un risque crédit existe dès lors qu'une perte éventuelle peut survenir, si un client ne peut honorer ses engagements dans les délais prévus. Le Groupe a mis en place un suivi permanent du risque-crédit de ses clients en interne. Lorsqu'une exposition possible au risque est identifiée, le Groupe exige de ses clients le versement d'acomptes.

- Délai moyen en fonction des grandes zones géographiques

Les délais moyens de recouvrement des créances clients sont fonction des pratiques de marché et de financement de l'économie

- Europe : de 10 jours contre escompte (zone germanique) à plus de 120 jours (Italie)
- Amérique du Nord et Asie : entre 30 et 90 jours
- Amérique latine : entre 90 et 180 jours

- Provisions pour dépréciation de créances :

Les créances clients font l'objet d'une analyse au cas par cas et une dépréciation est constatée lorsque le caractère recouvrable de la créance est menacé.

- Poids des principaux clients

En 2024, le premier client du groupe représente 6% du chiffre d'affaires des toiles composites innovantes écoresponsables de haute technicité et les 5 premiers 11% du total. Les clients distributeurs s'adressent quant à eux, à plusieurs milliers de clients finaux dans les pays dans lesquels ils exercent leur activité.

Risque de change

Sur les flux opérationnels

En raison du caractère international de ses activités et de ses implantations, le Groupe est confronté à des fluctuations des taux de change des différentes devises qui se traduisent par un risque de change sur les revenus et les charges libellés en devises et un aléa portant sur leur conversion en euros dans les bilans et les comptes de résultat des filiales étrangères à la zone euro.

Le Groupe réalise entre 25% et 30% de son chiffre d'affaires dans des devises hors euro. Ses expositions principales en devises de facturations portent sur l'USD, le CNY, le TWD et le CHF. Dans le même temps, plus de 85% en valeur des achats de matières premières et prestations ont été engagés en euro et moins de 10% en CHF. Aussi, même si le Groupe bénéficie d'un adossement mécanique partiel, une exposition résiduelle demeure. Enfin, une partie des fabrications du groupe est réalisée en Suisse (micro-câbles PET et matériaux composites) dans une monnaie de compte distincte de l'euro. Ces facturations annuelles intragroupe font l'objet de politique de couverture.

Sur les actifs et passifs courants en devises

Le Groupe dispose dans ses filiales d'actifs et de passifs financiers en devises

Ces actifs et passifs financiers ne font pas l'objet de couvertures de change. En revanche, les flux nets en USD et en CHF, après détermination d'une exposition nette font l'objet de couvertures.

Sur les actifs non-courants en devises

Outre ses investissements dans ses propres filiales, le Groupe ne dispose pas d'actifs non-courants en devises significatifs.

Des variations significatives et durables des taux de change pourraient avoir un impact défavorable significatif sur les résultats du Groupe, sa situation financière ou ses perspectives.

Le Groupe a centralisé la gestion du risque de change en essayant de concentrer les positions ouvertes sur la société Serge Ferrari SAS de façon à pouvoir en assurer une gestion plus aisée. Les ventes internes au Groupe sont effectuées dans la devise de la filiale de distribution, lorsque cela est possible et efficace (USD, CHF, JPY, RMB, BRL...). Des opérations de couvertures sont également mises en œuvre au profit de filiales (USA, Inde,...) par le responsable de la trésorerie et de financement Groupe. Le Groupe a comme objectif de couvrir le cours fixé pour le budget, pour ce qui concerne les flux de l'année en cours.



Pour ce qui concerne les actifs et passifs courants en devises, le Groupe recherche une couverture naturelle actif-passif la plus adéquate.

Risque de liquidité

Le groupe ne présente pas de risque de liquidité : l'endettement net au 31 décembre 2024 s'élève à 125 167 milliers d'euros, l'endettement net hors dette financière relative à l'application d'IFRS16 s'élève à 77 628 milliers d'euros (cf. note 14).

En outre, le Groupe dispose des moyens de financement suivants :

- Contrat d'affacturage portant sur un montant maximum de 25 millions d'euros dont 16,1 millions d'euros utilisés au 31 décembre 2024.
- Ligne de financement de 2 millions d'euros non tiré au 31 décembre 2024.
- La trésorerie brute au 31 décembre 2024 s'élève à 21 670 milliers d'euros.

Les emprunts bancaires souscrits par le groupe prévoient des taux d'intérêts variables indexés notamment sur l'Euribor 3 mois. L'emprunt obligataire a été souscrit à un taux fixe.

Un avenant bancaire a été signé par les prêteurs des contrats de crédit syndiqué et Euro PP afin d'ajuster, au titre de 2024, la limite applicable à la clôture de l'exercice 2024 pour le ratio de leverage.

Les financements moyen-terme du Groupe comportent des clauses (covenants) imposant le respect de ratios financiers. Ces covenants sont testés à chaque clôture annuelle :

- Ratio de leverage (dette nette / ebitda ajusté) avec une limite de 3.95 à respecter au 31 décembre 2024.
- Ratio de gearing : Dette nette / Fonds propres avec un maximum de 1 à respecter au 31 décembre 2024.

Les agrégats servant au calcul des ratios ci-dessus sont définis dans les contrats d'emprunts en référence aux comptes consolidés établis sur la base des comptes IFRS pour le test des covenants au 31 décembre 2024, à l'exclusion des impacts de la norme IFRS 16.

Le non-respect de ces ratios donne au prêteur concerné la faculté d'exiger le remboursement anticipé de l'emprunt et pourra conduire à la hausse des taux d'intérêts. Au 31 décembre 2024, le Groupe respecte les ratios fixés.

Le groupe laisse une autonomie à ses dirigeants de filiales pour engager des dépenses prévues au budget annuel. Le groupe est par conséquent exposé à un risque financier et à un risque de non-respect des règles du groupe en matière de délégation de pouvoir et de ségrégation des tâches, qui est couvert par un contrôle en central des relevés et rapprochements bancaires. Par ailleurs, une centralisation progressive de la trésorerie est mise en place, et l'équipe d'audit interne est impliquée dans la revue du process de ségrégation des tâches mis en place dans les filiales en respect des règles du Groupe.

Coûts et disponibilité des sources d'énergie

Le Groupe utilise des sources d'énergie variées pour faire fonctionner ses différents sites industriels : gaz, électricité et fuel.

Après deux années de hausse en 2022 et 2023, les coûts de l'énergie ont diminué sur l'année 2024 et cette tendance baissière va continuer sur 2025.

Le Groupe avait finalisé au troisième trimestre 2023 la sécurisation ses approvisionnements en énergie pour l'année 2024.

L'absence de source d'énergie pourrait se traduire par une interruption des équipements de fabrication des membranes, entraînant une sous-activité impactant défavorablement l'évolution de la rentabilité.



La volatilité des coûts de l'énergie, et les différentiels entre les coûts énergétiques européens, asiatiques et américains, pourraient dégrader la compétitivité des productions du Groupe et en conséquence avoir un effet défavorable sur sa rentabilité.

Le mix-énergétique varié du Groupe permettrait, dans une certaine mesure, d'orienter les productions vers tel ou tel site de fabrication. Le Groupe sécurise ses consommations d'électricité et de gaz, à un horizon de 12 à 24 mois au plus, de façon à préserver l'exécution de son carnet de commandes. Enfin le Groupe priorise au sein de son plan d'investissement les adaptations ou les remplacements d'équipements (parmi les plus consommateurs) nécessaires à réalisation d'économies au plan énergétique visant, après identification de ses équipements les plus consommateurs, conformes à l'esprit de sa trajectoire carbone.

Prix des matières premières et de l'énergie

Le Groupe utilise de grandes quantités de matières premières et de fournitures industrielles dans les procédés de fabrication (près de 60% de ses coûts de production standards), issues pour la plupart de la pétrochimie (polychlorure de vinyle « PVC », polytéréphtalate d'éthylène - « PET » et plastifiants), lesquels sont indirectement soumis aux fluctuations des cours du pétrole brut. Le Groupe est également exposé aux variations de prix d'autres matières premières essentielles à son activité, telles que les colorants, les vernis, les pigments, les fils de verre, l'antimoine.

Cette dernière matière a connu une très forte inflation au cours de l'exercice 2024 et qui se poursuit sur le début d'année 2025. Le Groupe utilise l'antimoine dans la formulation chimique de ses produits pour ses propriétés ignifuges. Cette matière est également utilisée dans d'autres industries (photovoltaïques, batteries, applications militaires) et sa production (traitement post extraction) est principalement réalisé en Chine. La réduction puis l'arrêt total des exportations d'antimoine par la Chine a entraîné une très forte hausse de son prix sur le marché mondial.

De manière générale les prix des matières premières du Groupe sont également dépendants de la disponibilité des composants chimiques de spécialité : les cas de force majeure (maintenance inopinée, approvisionnements, sinistres, guerre commerciale internationale) rencontrés par les industries chimiques, peuvent se traduire par de fortes tensions temporaires sur les prix.

Le délai de révision à la hausse des prix de vente à la suite de l'augmentation du prix des matières premières peut se traduire par une dégradation temporaire des marges et de la trésorerie du Groupe.

Le Groupe s'efforce de limiter et prévenir l'impact des variations des prix des matières premières sur son résultat en mettant en place plusieurs mesures opérationnelles. Ces mesures portent à la fois sur l'optimisation des délais de production, l'effort commercial afin de négocier de possibles révisions de prix, la recherche permanente de sources d'approvisionnements alternatives ainsi que la poursuite d'une politique d'innovation forte portant notamment sur la formulation chimique des produits et la substitution de certains de leurs composants.

Ainsi en 2024, le Groupe a lancé un plan d'action important pour contrôler et compenser l'inflation de l'antimoine. Tout d'abord en répercutant une grande partie de l'impact à ses clients via une hausse de prix en Septembre 2024 puis une surcharge en début d'année 2025. Mais également en lançant une diversification des approvisionnements ainsi qu'en accélérant et priorisant les projets internes de recherche et développement visant à réduire l'utilisation d'antimoine, par substitution ou reformulation de nos produits.

Par ailleurs, le Groupe a œuvré, pour certains de ces approvisionnements, à la mise en place de ses stocks consignment de la part de ses fournisseurs, les coûts facturés à la Société le sont sur la base du cours du mois des consommations du stock consignment. La réduction des délais de mise à disposition des produits réduit également l'impact potentiel de la volatilité des prix. La société a par ailleurs mis en œuvre des clauses d'évolution du prix de ses matières premières à partir d'indices publiés par des organismes de référence. Ces clauses s'appliquent en général pour l'année en cours.



Note 30 – Transactions avec les parties liées

En milliers d'euros	31/12/2024		31/12/2023	
	Ferrari Participations	Sociétés immobilières	Ferrari Participations	Sociétés immobilières
Dettes opérationnelles	-167	-	-	-
Créances opérationnelles	-	-	339	-
Comptes courants	7	-	-	-
Achats de biens et services	1 489	3 817	1 163	3 499
Ventes de biens et services	-	-	89	-
Produit d'intérêts	-	-	-	-

Les produits comptabilisés correspondent aux prestations liées à la convention de prestation de services par laquelle Serge Ferrari SAS assure des prestations de services administratifs (assistance en matière de comptabilité, de gestion du personnel et de services informatiques) au profit d'autres entités du Groupe et de sociétés apparentées au Groupe.

Les charges correspondent :

- Avec Ferrari Participations : aux refacturations liées à la convention décrite en note 21 « Rémunérations des dirigeants »
- Avec les « Sociétés immobilières » : Il s'agit de loyers versés à des sociétés immobilières contrôlées directement et/ou indirectement par le même groupe familial Ferrari concernant les sites industriels implantés en France.

Ces conventions sont conclues à des conditions de marché.

Note 31 – Engagements hors bilan

Engagements donnés

L'endettement de SergeFerrari Group est assorti de covenants respectés sur l'ensemble des exercices présentés.

Dans le cadre des emprunts contractés par SergeFerrari Group auprès d'établissements financiers, les 45 617 actions de la société Serge Ferrari SAS détenues par Serge Ferrari Group ont fait l'objet d'un nantissement en faveur du pool bancaire créanciers.

Les garanties d'acquisitions obtenues par la société SergeFerrari Group dans le cadre des contrats d'acquisitions des groupes Verseidag et F.I.T (clause de garantie d'actifs et de passifs) ont été nanties auprès du pool bancaire de créanciers dans le cadre de la souscription des emprunts contractés durant l'exercice 2020.

Il en est de même pour l'avance en compte courant octroyée par la société SergeFerrari Group à sa filiale Verseidag Indutex GmbH qui a été nantie pour un montant de 22 822 milliers d'euros.

La société SergeFerrari Group s'est portée caution solidaire de la société Giofex Group Srl à hauteur de 1 500 milliers d'euros.

La société SergeFerrari Group a donné une garantie d'appel à première demande à l'établissement bancaire HSBC BankTaiwan Limited à hauteur de 25 millions de dollars taiwanais (soit 736 milliers d'euros) pour garantir toutes les sommes dues dans le cadre de la mise en place d'une facilité court terme non confirmé.

La société SergeFerrari Group a donné une garantie d'appel à première demande à l'établissement bancaire HSBC India pour le compte de la société Biomembrane Systems India Private Limited à hauteur de 500 milliers USD pour garantir toutes les sommes dues dans le cadre de la mise en place d'une facilité de change non confirmé.



La société SergeFerrari Group a donné une garantie d'appel à première demande à l'établissement bancaire HSBC India pour le compte de la société Biomembrane Systems India Private Limited à hauteur de 60 millions de roupies indiennes (soit 674 milliers d'euros) pour garantir toutes les sommes dues dans le cadre de la mise en place d'une facilité court terme non confirmé.

La société F.I.T a apporté en garantie le terrain qu'elle détient à l'établissement bancaire Taiwan Business Bank dans le cadre d'un emprunt bancaire souscrit pour un montant de 185 millions de dollars taiwanais (soit 5 444 milliers d'euros).

La société F.I.T a émis un dépôt pour un montant de 2 millions de dollars taiwanais (soit 60 milliers d'euros) au profit de HSBC Bank Taiwan Limited en garantie de la facilité court terme non confirmé.

Les sociétés SF SAS, SFAG et Tersuisse ont émis des lettres de crédit auprès des fournisseurs pour un montant total à payer, évalué au 31 décembre 2024 à 972 milliers d'euros.

La société Membrane Systems Europe BV a donné une garantie d'appel à première demande à l'établissement bancaire Rabobank à hauteur de 358 milliers d'euros pour garantir toutes les sommes dues dans le cadre de la mise en place d'acomptes clients.

Engagements reçus

Les contrats d'acquisitions des groupes FIT et Verseidag prévoient des clauses de garanties d'actifs et de passifs octroyées par les cédants à la société SergeFerrari Group.

La garantie d'actif et passif octroyée par la société Jagenberg à la société SergeFerrari Group ne s'exerce que pour un montant minimum de 100 milliers d'euros et pour un montant maximal de 4 millions d'euros.

La société SergeFerrari Group dispose d'un droit de préemption sur les 45% de titres F.I.T détenus par les actionnaires minoritaires sans obligation d'acquisition de la part du groupe. Le prix d'acquisition serait déterminé selon des modalités similaires à l'évaluation réalisée lors de l'acquisition des 55%.

La société SergeFerrari Group a reçu de la part du cédant de la société Baltijos Tentas des droits d'options call sur 20% des actions exerçable un an à compter du 1er juin 2025 si l'option put n'a pas été exercée par le cédant.

Note 32 – Honoraires des Commissaires aux comptes

En milliers d'euros	KPMG				Grant Thornton			
	Montant		%		Montant		%	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Total Honoraires	264	177	100%	100%	159	135	100%	100%
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	189	164	72%	93%	148	123	93%	91%
Société-mère (mission récurrente)	70	66			99	70		
Filiales intégrées globalement	119	98			49	53		
Services Autres que la Certification des Comptes requis par les textes légaux et réglementaires	15	12	6%	7%	11	13	9%	9%
Société-mère	15	12			11	13		
Rapport de certification des informations en matière de durabilité	60	-	23%	0%	-	-	0%	0%
Société-mère	60	-			--			
Services Autres que la Certification des Comptes	-	-	0%	0%	-	-	0%	0%



NOTE 33 – Impact de la norme IFRS16

Les principaux impacts de l'application de la norme IFRS16 sur les agrégats de la situation financière et du compte de résultat sont présentés ci-dessous :

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Charges financières des engagements financiers sur contrats de location	-1 757	-729
Dotations aux amortissements	-10 074	-8 895
Montant des charges locatives annulées	10 279	9 339
Autres impacts (change, arrêt contrat...)	4	
Total impact résultat avant impôt	-1 547	-285
Impôt différé	476	71
Total impact résultat après impôt	-1 071	-214